



Agence Européenne
pour la Sécurité et la
Santé au Travail

**Impact économique de la
santé et de la sécurité
au travail dans les États
membres de l'Union
européenne**



**Agence Européenne
pour la Sécurité et la
Santé au Travail**

Impact économique de la santé et de la sécurité au travail dans les États membres de l'Union européenne



Membres du Groupe de réseau thématique traitant des “priorités et programmes nationaux”

Autriche: Ernst Piller

Belgique: Luc van Hamme

Danemark: Jens Jensen

Finlande: Lars-Mikael Bjurström

France: Françoise Murillo

Allemagne: Ulrich Riese et Karl Kuhn

Grèce: Matina Pissimissi

Irlande: Sylvia Wood

Italie: Maria Castriotta et Rita Bisegna

Luxembourg: Robert Klopp

Pays-Bas: Rob Triemstra et Virginia Hoel

Portugal: António Fonseca

Espagne: Margarita Lezcano Núñez et Teófilo Serrano Beltrán

Suède: Bertil Remaeus et Elisabet Delang

Royaume-Uni: Jeanie Cruickshank

Président: Hans-Horst Konkolewsky

Chef de projet: Martin den Held

Assistantes de projet: Dagmar Radler, Pasquale Abalain et Usua Uribe
NIA-TNO (Pays-Bas) a contribué à la réalisation de ce rapport



TABLE DES MATIÈRES

	Page	
Résumé	7	
1. Introduction	11	
Partie 1. Considérations relatives aux coûts et bénéfices des mesures de SST		
2. Actualité des coûts et bénéfices	14	
3. Impact de l'analyse des coûts et bénéfices dans la prise de décision	16	
4. Objectifs de l'analyse des coûts et bénéfices	18	
Partie 2. Impact économique de la politique de santé et de sécurité au travail		
5. Méthodes et contenu	26	
6. Coûts des maladies liées au travail et des accidents du travail	28	
7. Instruments à l'aide desquels les entreprises peuvent estimer les coûts et bénéfices	32	
Partie 3. Utilisation d'incitations financières		
8. Subventions	38	
9. Sanctions financières	42	
10. Incitations dans les régimes d'assurance sociale	46	
11. Sélection de contractants sur la base de critères de SST	52	
Partie 4. Niveau européen		
12. Initiatives au niveau européen	56	
Partie 5. Conclusions		62
Annexes.		
Annexe I Définitions	66	
Annexe II Abréviations	68	



RÉSUMÉ

Introduction

Ce rapport sur l'impact économique de la santé et de la sécurité au travail dans les États membres de l'Union européenne résume le deuxième grand projet d'information entrepris sous l'égide de l'Agence depuis son établissement en septembre 1996. L'objectif de ce projet a consisté à produire une vue d'ensemble du lien entre les facteurs économiques et la formulation de la politique de santé et de sécurité au travail dans les États membres.

Les résultats de ce projet démontrent que l'estimation des coûts et bénéfices des mesures de SST est devenue un thème important dans la plupart des États membres de l'Union européenne et que l'attention qui y est accordée va croissant. Dans le même temps, il faut aussi admettre que la plupart des États membres soulignent l'importance des considérations éthiques dans le cadre de la formulation d'une politique de SST.

Considérations relatives aux coûts et bénéfices des mesures de SST

Dans certains États membres, l'évaluation de l'impact économique est une information standard utilisée dans la prise de décision politique. L'influence des évaluations économiques sur la prise de décision varie toutefois d'un État membre à l'autre. En

général, lors de la recherche d'un consensus avec les partenaires sociaux, les analyses des coûts et bénéfices (ACB) ont une incidence sur la solution adoptée, et ce, bien que plusieurs États membres indiquent clairement que ces analyses ne constituent pas le facteur principal de décision. Il semble toutefois que la clarté des évaluations économiques facilite la conclusion de compromis durables. Cette méthodologie sert de vérification de la qualité, qui prend systématiquement en compte l'efficacité d'une mesure.

L'impact économique de la politique de santé et de sécurité au travail

Pour disposer d'informations sur les conséquences des mesures (comme l'introduction de nouveaux règlements ou l'adaptation de règlements existants), il est d'usage, dans de nombreux États membres, de préparer une évaluation avant d'introduire la législation (ex ante). Dans certains États membres, cette évaluation de l'impact ex ante est effectuée de façon régulière, voire obligatoire. Sa portée varie d'un pays à l'autre et selon la nature de la mesure et la gravité du problème en question. L'évaluation concernant d'autres mesures telles que les campagnes s'effectue à une échelle nettement inférieure.

Les mesures peuvent également être évaluées après coup (ex post). L'objectif de ce type d'évaluation peut être de tester l'efficacité des mesures. Les résultats des ACB après mise en œuvre peuvent servir à adapter ces mesures. C'est généralement la légis-

lation qui fait l'objet de l'évaluation. Peu de pays évaluent ainsi d'autres types de mesure.

Dans les évaluations ex ante, et même ex post, les avantages sont difficiles à estimer. L'un des problèmes est que les bénéfices de la prévention peuvent ne devenir apparents qu'au terme d'une longue période. En général, on peut dire qu'en raison du manque de données fiables et des difficultés d'isolation des facteurs pertinents, il est difficile de fournir ce type d'évaluation.

Outre les approches susmentionnées, il est également possible de mesurer les performances des systèmes de sécurité et de santé au travail qui existent dans les États membres. Cela peut, par exemple, être effectué à l'aide d'indicateurs d'efficacité économique.

Bien que cette possibilité existe, il faut admettre que ce type d'évaluation n'a pas encore suscité beaucoup d'intérêt. Dans la plupart des États membres, aucun instrument d'évaluation de l'efficacité des systèmes de sécurité et de santé au travail n'est disponible.

Pour évaluer l'incidence économique des mesures de SST, il convient de spécifier les concepts sous-jacents de coûts et bénéfices. En général, une distinction claire est faite entre les coûts de la mise en œuvre des mesures de SST (coûts de prévention) et les bénéfices qui en résultent. L'approche de l'évaluation des coûts et bénéfices varie selon les pays et la nature de la mesure. Les frais de maladie évités constituent une catégorie courante dans l'estimation des bénéfices. La réduction des frais de soins de



santé et de réadaptation sont estimés dans une moindre mesure. Dans l'ensemble, les expériences de quantification des conséquences sur la productivité et la qualité des produits sont peu nombreuses.

Dans la plupart des États membres, les organisations d'assurance maladie publiques ou privées publient annuellement des statistiques sur le nombre d'accidents du travail et les effets négatifs sur la santé. En général, il existe également des statistiques sur le nombre de jours de travail perdus et de pensions d'invalidité octroyées en conséquence de ces accidents du travail et risques de santé. Des informations supplémentaires sont disponibles pour certains États membres. Bien qu'il soit plus que probable que ces statistiques n'identifient pas tous les frais des maladies liées au travail, elles servent fréquemment de base pour l'estimation des coûts de ces maladies en tant que pourcentage du Produit National Brut.

Certains États membres estiment eux-mêmes le coût des maladies liées au travail en tant que pourcentage du Produit National Brut. Les pourcentages rapportés vont ainsi de 2,6 à 3,8%. Des estimations ont été réalisées pour d'autres États membres dans le cadre de ce projet. Ces estimations, qui se situent entre 0,4 et 4,0%, reposent sur l'ensemble des données fournies sur les coûts et sur les statistiques. Étant donné les pourcentages mentionnés, il convient de souligner qu'en raison des différences de méthodes de calcul, il est pour l'instant impossible d'effectuer des comparaisons et d'établir des points de référence entre les États membres.

Pour les entreprises, le plus important est de savoir si des investissements spécifiques en faveur de mesures de SST réduiront leurs frais. Dans la plupart des États membres, des instruments existent ou sont en cours de conception pour aider les entreprises à réaliser ces évaluations. Les instruments utilisés sont généralement définis avec le soutien des administrations nationales ou avec l'aide des fonds d'assurance.

Un problème spécifique a été identifié au niveau des petites et moyennes entreprises qui, pour la plupart, ne disposent généralement pas des ressources financières et humaines indispensables pour appliquer ces méthodes de façon adéquate. Les grandes entreprises ont, en revanche, généralement les moyens nécessaires pour développer ces méthodes elles-mêmes ou engager des sociétés de conseil privées à cette fin.

Enfin, il faut préciser qu'aucune donnée quantitative n'est disponible dans les États membres en ce qui concerne le niveau d'utilisation des instruments de calcul de l'impact des risques et des mesures de SST.

Recours aux incitations financières

Des incitations financières peuvent également être appliquées directement pour promouvoir les mesures de prévention. Il est possible de distinguer trois grandes catégories de mesures financières:

— subventions;

— pénalités financières et amendes administratives;

— incitations dans des régimes d'assurance sociale.

Les subventions aux entreprises peuvent être utilisées pour réduire les coûts d'investissement des employeurs en faveur de mesures de SST préventives et, par-là même, promouvoir le développement, la vente ou l'achat et l'application de ces mesures. Les résultats de l'étude démontrent que de nombreux États membres offrent des incitations financières par la réduction des coûts de l'aide technique ou l'établissement de programmes de subvention. Jusqu'à présent, le recours aux mesures fiscales est assez faible. Dans l'ensemble, il existe toutefois, dans la majorité des États membres, des incitations positives visant à encourager le développement, la vente ou l'achat de produits, méthodes de production, organisations de travail, machines (etc.) sûrs et sains.

Il est également apparu que les conséquences de ce type d'incitation financière ne sont évaluées que dans quelques États membres. En ce qui concerne l'avenir des accords de subvention, différentes tendances semblent coexister en Europe. Dans certains États membres, les fonds de subvention sont sous pression, alors que dans d'autres, de nouvelles mesures sont introduites.

Les pénalités financières (imposées par les tribunaux) et les amendes administratives (imposées par les inspecteurs du travail) constituent un autre type d'incitation financière destinée à persuader les en-



entreprises d'appliquer des mesures de SST. Les États membres disposent de systèmes bien élaborés pour imposer des pénalités financières et des amendes administratives aux entreprises. L'utilisation de sanctions financières, dont le principal objectif est le respect de la législation dans les entreprises, semble toutefois modérée.

Certains États membres indiquent que le niveau des sanctions financières est trop faible pour constituer un moyen de dissuasion et ont pris des mesures pour l'augmenter. En outre, les administrations semblent de plus en plus enclines à imposer directement des amendes administratives sans passer par les tribunaux ou en plus d'un recours devant ces instances.

Les régimes d'assurance, qu'ils soient gérés par des administrations publiques, des partenaires sociaux ou des organisations privées, peuvent jouer un rôle important dans l'amélioration de la sécurité et de la santé au travail, dans la mesure où ils ont un intérêt direct à la réduction du nombre de maladies professionnelles et d'accidents du travail. L'assurance couvrant les maladies professionnelles ou les accidents du travail est souvent une obligation légale. Cela ne signifie toutefois pas nécessairement que ce type d'assurance fasse partie du système national de sécurité sociale. Dans certains États membres, ce sont des compagnies d'assurance privée sous contrôle public (semi-publiques) qui gèrent ces assurances.

Le prélèvement de primes permet de créer des incitations financières pour encourager l'action préventive dans les entreprises. Dans la majorité des États

membres européens, des incitations financières existent dans les régimes d'assurance sociale obligatoires. Les États membres font état de diverses incitations. La différenciation des primes pour l'assurance contre les accidents du travail et les maladies professionnelles est l'incitation la plus courante. En général, les États membres ne prévoient pas de modifications majeures du niveau ni de la nature de ces incitations, même s'il semble exister une tendance à une différenciation accrue des primes.

L'assurance contre les maladies professionnelles et les accidents du travail n'est pas seulement fournie par les régimes d'assurance sociaux obligatoires, mais aussi parfois par des régimes d'assurance privés volontaires. Dans ce cas, l'instrument le plus courant est également la différenciation des primes. La marge de manœuvre dont disposent les régimes d'assurance privés pour améliorer la santé et la sécurité par le biais d'incitations financières est toutefois limitée. Les coûts d'assurance, en particulier pour les petites entreprises, sont liés à l'expérience sectorielle en termes de demandes de prestations plutôt qu'à l'évaluation de l'efficacité des réalisations en matière de santé et de sécurité des entreprises individuelles.

Une approche assez nouvelle et différente de la promotion de la sécurité et de la santé au travail dans les entreprises implique les organismes publics, dans la sélection de contractants ou fournisseurs de produits, biens et services sur la base de leurs résultats en termes de santé et de sécurité au travail. Ces pratiques sont parfois assez rigoristes. Par exemple, un organisme public peut exiger qu'un contractant respecte les dispositions de SST légales

ou interdire la conclusion de contrats avec des entreprises ayant porté atteinte à la SST. Les organismes publics peuvent même demander des normes de SST dépassant les niveaux minimum stipulés par les règlements ou exiger que des initiatives spécifiques soient menées pour soutenir la mise en œuvre pratique de la sécurité et de la santé sur le lieu de travail (par exemple, campagnes ou programmes de formation).

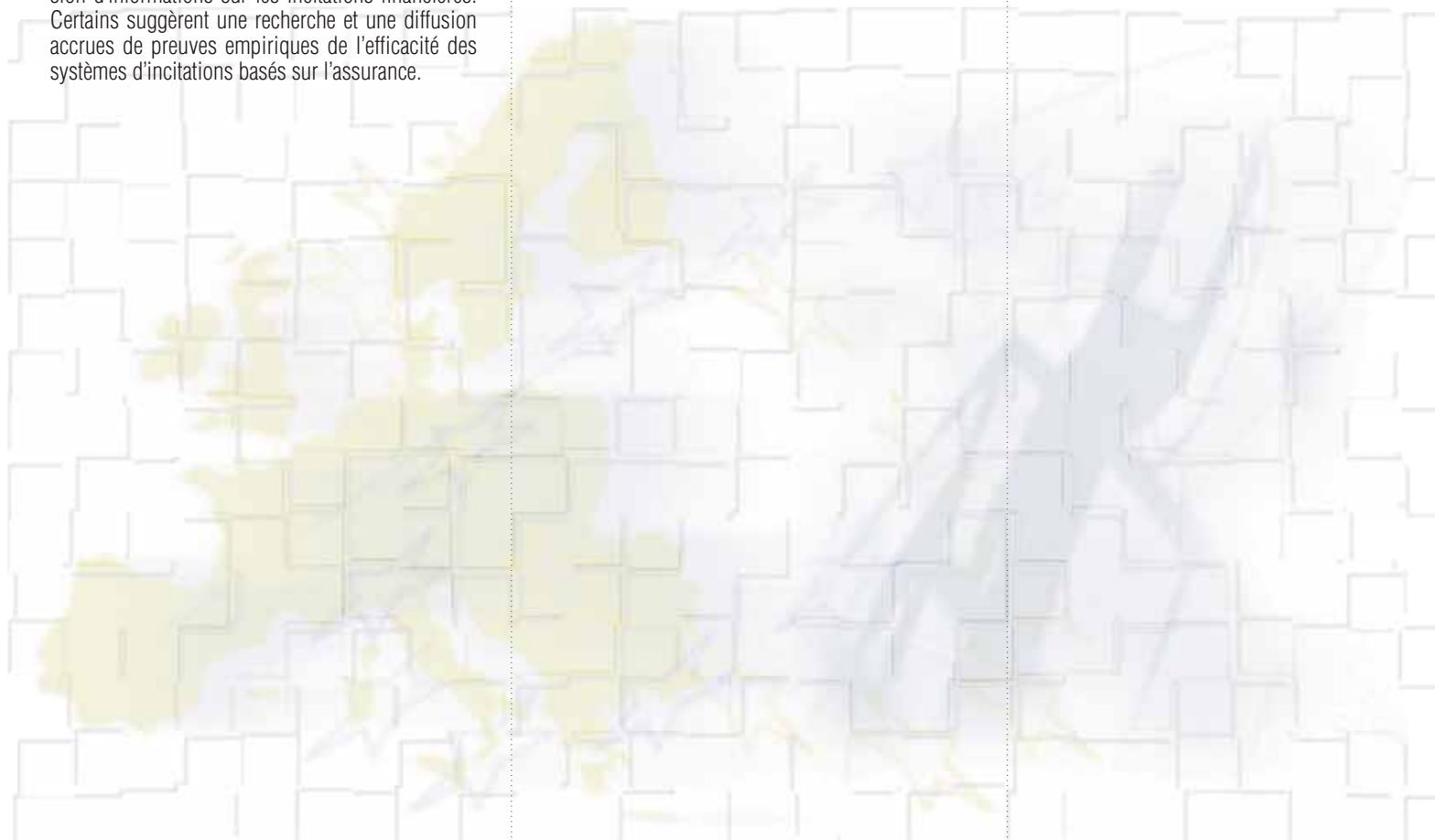
Initiatives au niveau européen

Enfin, dans le cadre de cette étude, nous avons demandé aux États membres quelles initiatives pourraient être entreprises au niveau européen en ce qui concerne les aspects économiques de la santé et de la sécurité au travail. De nombreux États membres ont souligné la nécessité de l'échange d'informations sur l'estimation des coûts et bénéfices des mesures entre les administrations nationales. Pour ce qui est du développement d'une méthodologie au niveau national, bon nombre d'États membres estiment qu'une méthodologie est indispensable pour permettre d'évaluer l'impact de l'application des directives communautaires avec des facteurs communs autorisant les comparaisons.

Plusieurs pays suggèrent le développement d'une méthodologie ou d'instruments à utiliser au niveau des entreprises. Certains ont insisté sur l'importance de modèles simples d'analyse des coûts et bénéfices, également utilisables quotidiennement par les PME.



La plupart des États membres approuvent la diffusion d'informations sur les incitations financières. Certains suggèrent une recherche et une diffusion accrues de preuves empiriques de l'efficacité des systèmes d'incitations basés sur l'assurance.



1

INTRODUCTION

L'une des principales tâches de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail consiste à soutenir l'échange d'informations entre les États membres européens. Un outil important à utiliser dans ce contexte est l'organisation de projets d'information sur des thèmes spécifiques. Ce rapport sur l'impact économique de la sécurité et de la santé au travail résume le deuxième grand projet d'information entrepris sous l'égide de l'Agence depuis sa création en septembre 1996.

Le rapport repose sur les résultats d'un questionnaire rédigé en coopération avec des représentants de tous les États membres européens et auquel tous les États membres ont répondu. Ces réponses prennent également en compte les points de vue des partenaires sociaux et d'autres organisations. Les réponses complètes des États membres sont disponibles sur le site Web de l'Agence.

Ce projet vise à donner une vue d'ensemble de la relation entre les aspects économiques et la formulation des politiques de sécurité et de santé au travail dans les États membres. Ce rapport servira également de base pour la sélection d'activités supplémentaires dans ce domaine.

Le problème d'évaluation des coûts et bénéfices de la sécurité et de la santé au travail a suscité beaucoup d'intérêt ces dernières années. Une importante conférence internationale sur le sujet a été organisée en 1997 alors que l'Union était présidée par les Pays-Bas. Par ailleurs, le Comité consultatif pour la sécurité, l'hygiène et la protection de la santé sur le lieu de travail de Luxembourg s'est penché



sur un problème connexe. Il a mis sur pied un groupe ad hoc sur "l'évaluation socio-économique de la législation sur la sécurité et la santé au travail" afin de préparer un rapport pour le Comité. En outre, il a été pris note du projet SHAPE prévu et financé par la Commission européenne afin d'éviter que des activités fassent double emploi.

Ce projet de l'Agence et de son réseau a tenu compte des résultats de la conférence et du travail du Comité consultatif, mais, pour diverses raisons, avait également pour objectif d'élargir ce thème. D'abord, il faut admettre que l'amélioration de la SST ne peut pas être réduite à un problème technique de coûts et bénéfiques. Ces facteurs ne peuvent que faciliter le débat sur les préférences en matière de mesures. Ensuite, de nombreux autres problèmes économiques sont également importants en matière de sécurité et de santé au travail, notamment le rôle des incitations financières (subventions et sanctions financières) et celui, potentiel, des organisations d'assurance nationales et autres.

L'objectif de ce projet consiste à fournir des informations sur le rôle que jouent les facteurs économiques dans la formulation de la politique de SST au niveau national. Ces facteurs peuvent être assez divers. Ce rapport met les facteurs suivants en évidence:

— premièrement, les considérations actuelles en matière de coûts et bénéfiques des mesures de SST, en évoquant des questions telles que l'importance accordée aux coûts et bénéfiques dans les États membres et l'impact de l'ACB dans le développement des politiques. Il examine de façon plus approfondie l'utilisation réelle de ce

type d'analyse dans le développement des politiques de SST (la mesure dans laquelle l'ACB est utilisée avant et après les mesures);

— deuxièmement, le rapport se penche sur le contenu (c'est-à-dire les éléments) de l'ACB. Il donne en outre une vue d'ensemble des pratiques nationales en matière d'estimations de l'impact économique de la sécurité et de la santé au travail, en particulier les coûts des risques de santé liés au travail. Il vise également à fournir des informations sur la mesure dans laquelle l'ACB est utilisée au niveau des entreprises;

— troisièmement, le rapport fournit une vision globale de l'application d'autres incitations financières, telles que les subventions, les sanctions financières et les incitations dans des régimes d'assurance. Il apporte également des informations sur des exemples de pratiques de sélection de contractants sur la base de leurs résultats de SST dans les États membres;

— enfin, il résume les suggestions des États membres en ce qui concerne les problèmes susceptibles d'être abordés au niveau européen.

Partie 1. **CONSIDÉRATIONS RELATIVES AUX COÛTS ET BÉNÉFICES DES MESURES DE SST**

2 ACTUALITÉ DES COÛTS ET BÉNÉFICES

L'amélioration de la sécurité et de la santé au travail a une longue tradition en Europe. Les mesures aux niveaux national et européen ont abouti à une protection relativement élevée des travailleurs. Les considérations économiques concernant l'application de nouvelles mesures sont généralement prises en compte d'une façon ou d'une autre, souvent implicitement. A l'heure actuelle, l'estimation des coûts et bénéfices des mesures de SST suscite beaucoup d'intérêt. De nombreux États membres considèrent que l'impact économique est un problème clé du moment. Dans d'autres, l'intérêt porté à l'analyse des coûts et bénéfices va croissant. Quelques pays indiquent qu'il ne s'agit pas d'un thème majeur ni de plus en plus important. Certains pays cherchent à sensibiliser le public aux bénéfices de la sécurité et de la santé au travail, notamment par le biais de campagnes mettant l'accent sur l'importance de la sécurité et de la santé au travail dans les entreprises (Royaume-Uni). Plusieurs pays diffusent des informations sur les coûts et bénéfices. Les employeurs s'intéressent aux instruments d'évaluation des coûts et bénéfices au niveau de l'entreprise. Dans certains pays (Finlande, Pays-Bas), cet intérêt est encouragé par les administrations nationales soutenant le développement de tels instruments.

Cet intérêt croissant n'est guère surprenant, dans la mesure où les investissements en SST présupposent la réaffectation de ressources financières et humaines, aux niveaux de l'entreprise, national et international. Les considérations de rentabilité sont



donc importantes. Le fait que les bénéfices de ces mesures, qu'ils concernent une seule entreprise ou l'ensemble de la société, ne soient pas toujours immédiatement tangibles, constitue un élément de complication.

Dans les discussions avec les partenaires sociaux en matière d'action, le problème des coûts et bénéfices est régulièrement abordé. En particulier, les frais élevés prévus et l'impact sur les petites et moyennes entreprises donnent lieu à des débats.

En dépit du fait que la plupart des pays de l'Union européenne considèrent généralement l'ACB comme importante, l'intérêt des considérations éthiques est également souligné. Il n'est pas toujours nécessaire d'attendre la rentabilité économique des mesures pour dépasser les frais encourus, les risques sociaux pouvant, dans certains cas, être tellement importants que des actions sont indispensables.

Question

L'estimation des coûts et bénéfices des mesures de santé et de sécurité au travail constitue-t-elle un thème majeur pour l'instant? Quelles sont les prévisions pour l'avenir?

<p>Autriche</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ il ne s'agit pas d'une priorité explicite ↳ une attention réduite est généralement accordée aux bénéfices ↳ les frais élevés prévus pour les PME sont souvent abordés dans le débat politique ↳ les estimations des coûts présentent une importance croissante 	<p>Belgique</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ il s'agit d'une clé, qui deviendra politiquement importante à l'avenir ↳ les ressources financières étant rares, des preuves de la rentabilité des mesures sont nécessaires 	<p>Danemark</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ deux types de chiffre suscitent un intérêt: l'ensemble des coûts de maladie pour la société et les coûts des nouveaux règlements pour les entreprises ↳ les coûts pour les entreprises des modifications de la loi sur les conditions de travail ont fait l'objet de débats dans les médias ↳ l'intérêt des partenaires sociaux devrait rester au même niveau 	<p>Finlande</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ l'intérêt va croissant, avec une concentration sur l'importance des conditions de travail pour l'économie nationale ↳ le débat est encouragé par l'administration de SST, par le développement de modèles à utiliser par les entreprises ↳ l'impact économique du bien-être psychologique et de l'ergonomie a entraîné des discussions sur la SST 	<p>France</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ l'importance du sujet croît au niveau national ↳ l'analyse des coûts et bénéfices est considérée comme importante pour encourager les partenaires sociaux et les entreprises à améliorer la SST. Elle entraîne une meilleure visibilité de tous les coûts et bénéfices
<p>Allemagne</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ l'estimation des coûts et bénéfices constitue un thème majeur ↳ les preuves des avantages financiers des mesures dans le domaine de la SST verront leur importance croître tant pour les entreprises que pour l'économie nationale 	<p>Grèce</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ l'estimation des coûts et bénéfices devient de plus en plus importante ↳ à l'avenir, les résultats de l'analyse des coûts et bénéfices devraient de plus en plus pousser les employeurs à améliorer l'environnement de travail 	<p>Irlande</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ la SST ne suscitant que maintenant un intérêt plus important chez le public; l'attention se centre sur les questions légales et morales ↳ attention accrue de la part des employeurs sur l'importance d'une analyse des coûts et bénéfices adéquate en matière de SST 	<p>Italie</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ l'importance de ce sujet va croissant ↳ des recherches ont été financées et indiquent l'impact des règlements communautaires sur les PME (qui sont prédominantes en Italie) 	<p>Luxembourg</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ l'intérêt porté à l'estimation des coûts (et non des bénéfices) de la SST va croissant
<p>Pays-Bas</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ l'estimation des coûts et bénéfices devient de plus en plus importante. Cette tendance devrait se poursuivre (par ex., recherche, diffusion d'informations, etc.) ↳ l'importance a deux aspects: <ul style="list-style-type: none"> – les considérations coûts-bénéfices peuvent encourager les entreprises à améliorer la SST – l'introduction d'éléments de marché pourrait soutenir l'objectif de réduction d'une législation détaillée, l'intérêt des employeurs étant accru 	<p>Portugal</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ l'estimation des coûts est importante, dans la mesure où elle représente la charge qui pèse sur le système de sécurité sociale et sur les entreprises et peut affecter la compétitivité ↳ dans le débat, les bénéfices ne se voient pas accorder la considération requise 	<p>Espagne</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ ce sujet ne suscite pas l'attention du public. Les arguments juridiques et moraux prévalent ↳ du point de vue des employeurs, l'intérêt porté aux instruments d'évaluation économique est considérable 	<p>Suède</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ les autorités de la SST s'intéressent de plus en plus à sensibiliser le public à l'utilité d'améliorer les conditions de travail en utilisant les ACB ↳ les employeurs s'intéressent aux modèles d'estimation des coûts et bénéfices 	<p>Royaume-Uni</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ ce problème devrait rester d'actualité ↳ l'analyse des coûts et bénéfices de la législation est régulière ↳ entre 15 et 35 analyses sont effectuées chaque année

3

IMPACT DE L'ANALYSE DES COÛTS ET BÉNÉFICES DANS LA PRISE DE DÉCISION

Comme nous l'avons évoqué au chapitre 2, l'intérêt porté à l'analyse des coûts et bénéfices va croissant. Un autre thème intéressant concerne l'impact réel et l'influence de l'ACB sur la prise de décision en matière de nouvelles mesures. La pertinence de l'évaluation de l'impact économique ne peut être appréciée que dans la mesure où elle influence la prise de décision politique.

Dans les États membres, les initiatives en faveur de nouvelles lois ou de modifications de lois existantes tiennent généralement compte de l'opinion des personnes concernées. Les considérations économiques sont généralement prises en compte, d'une manière ou d'une autre, dans les débats avec les partenaires sociaux concernant de nouvelles initiatives.

Dans certains États membres (Danemark, Royaume-Uni), l'évaluation de l'impact économique constitue l'une des informations standard considérées dans la prise de décision politique. L'influence des évaluations économiques sur la prise de décision varie toutefois d'un État membre à l'autre. En général, en cas de recherche de consensus avec les partenaires sociaux, l'ACB influence les solutions adoptées (Espagne, Danemark).

Plusieurs États membres déclarent toutefois également que l'analyse des coûts et bénéfices n'est pas un facteur majeur dans la prise de décision. Il



semble que la lumière apportée par les évaluations économiques facilitent la conclusion de compromis durables (Danemark). La méthodologie d'évaluation des coûts et bénéfices sert de contrôle de qualité permettant de reconsidérer l'efficacité.

Dans certains États membres, l'évaluation de l'impact économique a pour objectif spécifique d'améliorer l'efficacité de la législation et de veiller à ce qu'aucune charge financière supplémentaire ne soit créée inutilement (Pays-Bas). L'utilisation d'une méthode d'évaluation permet d'améliorer l'équilibre socio-économique dans la mesure où les conséquences économiques sont systématiquement prises en compte.

Jusqu'à présent, l'analyse des coûts et bénéfices a été supposée n'influencer la prise de décision qu'en cas d'utilisation d'une méthode formalisée. Son impact peut toutefois être important même en l'absence d'une telle méthode (France).

En outre, la plupart des États membres estiment que l'analyse des coûts et bénéfices continuera à jouer un rôle important, voire croissant, dans le développement des politiques.

Nous pouvons conclure que, dans la plupart des États membres, les arguments économiques jouent, d'une façon ou d'une autre, un rôle majeur dans les débats concernant de nouvelles initiatives en faveur de mesures/lois de SST. L'analyse des coûts et bénéfices intervient souvent dans le processus de rédaction de nouvelles lois, dans "l'optimisation" des propositions de lois finales. Il faut toutefois également préciser que rien n'indique que l'introduction

de nouvelles lois n'a lieu que sur la base d'arguments économiques.

Question

Dans quelle mesure les résultats des analyses des coûts et bénéfices affectent-ils la décision finale d'introduction d'une loi ou d'autres initiatives? Cette importance devrait-elle croître à l'avenir?

<p>Autriche</p> <ul style="list-style-type: none"> en raison de la situation budgétaire, une approche restrictive est prévue pour les mesures imposant une charge financière supplémentaire au budget public les estimations de coûts deviendront plus importantes 	<p>Belgique</p> <ul style="list-style-type: none"> l'ACB ne constitue pas un facteur fondamental dans la prise de décision, la priorité est accordée aux considérations morales et à la sensibilisation l'ACB a pour objectif de convaincre les employeurs de mettre en œuvre une politique de SST, sans que cela doive nuire à leur compétitivité. Elle vise également à montrer aux décideurs politiques que la prévention constitue un investissement 	<p>Danemark</p> <ul style="list-style-type: none"> les coûts pour l'industrie sont importants dans la prise de décision politique les plaintes selon lesquelles les coûts sont excessifs doivent être spécifiées, ce qui facilite la conclusion d'un compromis avec les partenaires sociaux la procédure permet une vérification de la qualité des propositions aucun changement n'est attendu à l'avenir 	<p>Finlande</p> <ul style="list-style-type: none"> l'importance et la qualité des analyses dépendent toujours des besoins des décideurs au mieux, l'analyse a un impact au cours du processus de rédaction. Les propositions font souvent l'objet de débats avec les partenaires sociaux, englobant les facteurs économiques; une ACB séparée n'est donc pas nécessairement importante l'importance de l'ACB va probablement croître 	<p>France</p> <ul style="list-style-type: none"> bien qu'elle ne soit pas formalisée, l'analyse de l'impact économique joue un rôle important. Des priorités sont toutefois également accordées aux aspects humains et sociaux la consultation au cours de laquelle les partenaires sociaux font part de leurs réactions sur l'impact humain, social et financier, est obligatoire une évaluation de l'impact économique devrait être développée
<p>Allemagne</p> <ul style="list-style-type: none"> les résultats ont un impact dans la mesure où les dispositions des nouvelles lois de SST sont rédigées de façon à autoriser souplesse et rentabilité dans les entreprises tout en veillant à ce que les dispositions de SST soient très efficaces du point de vue des employés 	<p>Grèce</p> <ul style="list-style-type: none"> ils n'affectent pas la décision d'introduction éventuelle de lois, mais, dans de nombreux cas, ils influencent considérablement la décision concernant la portée ou la sévérité de certains règlements ou autres initiatives à l'avenir, leur impact devrait croître 	<p>Irlande</p> <ul style="list-style-type: none"> l'ACB ne fait pas partie officiellement du processus de prise de décision actuel même si l'impact économique des mesures a une certaine influence sur la formulation de politique on s'attend à ce que davantage de rigueur analytique soit nécessaire dans ce domaine à l'avenir 	<p>Italie</p> <ul style="list-style-type: none"> l'importance de l'estimation des coûts et bénéfices de la SST augmente; le besoin d'ACB a été récemment souligné par le Parlement italien les ministères du Travail et de la Santé ont pour objectif d'identifier des critères homogènes pour rationaliser l'utilisation des ressources publiques 	<p>Luxembourg</p> <ul style="list-style-type: none"> l'analyse des coûts et bénéfices a peu d'effet sur la prise de décision dans le développement de politiques
<p>Pays-Bas</p> <ul style="list-style-type: none"> les résultats de l'ACB peuvent influencer la prise de décision, surtout s'ils permettent d'envisager les conséquences économiques de façon plus systématique et donc d'améliorer l'équilibre socio-économique, l'ACB deviendra plus important à l'avenir 	<p>Portugal</p> <ul style="list-style-type: none"> le développement de règlements de SST fait l'objet de débats entre le gouvernement et les partenaires sociaux; les aspects économiques et sociaux sont pris en considération 	<p>Espagne</p> <ul style="list-style-type: none"> dans la recherche d'un consensus avec les partenaires sociaux, les estimations influencent généralement les solutions adoptées dans le domaine de la SST, les critères économiques ne devraient pas devenir des facteurs déterminants il existe une volonté d'améliorer la qualité des règlements, entre autres, en évaluant leur impact économique 	<p>Suède</p> <ul style="list-style-type: none"> les coûts affectent la décision dans une certaine mesure à l'avenir, les coûts et bénéfices devraient devenir plus importants 	<p>Royaume-Uni</p> <ul style="list-style-type: none"> l'analyse des coûts et bénéfices constitue l'une des informations dont il est tenu compte dans la prise de décision sur une proposition de loi aucun changement n'est prévu



OBJECTIFS DE L'ANALYSE DES COÛTS ET BÉNÉFICES

Comme nous pouvons le conclure sur la base des chapitres 2 et 3, les considérations économiques ont une importance croissante pour l'adoption de mesures visant à améliorer la sécurité et la santé au travail. Ces considérations se concentrent généralement sur l'introduction ou la modification de lois. Ce chapitre porte sur les différents types d'analyses des coûts et bénéfices. Il est possible d'identifier les types suivants:

- estimations avant l'introduction de mesures de SST;
- estimations après l'introduction de mesures de SST;
- indicateurs de l'efficacité économique des systèmes de santé et de sécurité au travail.

4.1 Estimation des coûts et bénéfices avant l'introduction de mesures

Pour que des informations soient disponibles sur les effets de mesures (comme des nouvelles lois ou des modifications de lois), il est d'usage, dans de nombreux États membres, de préparer une évaluation avant l'introduction de la loi (ex ante).

Dans certains États membres (Royaume-Uni, Danemark), cette évaluation de l'impact ex ante est sou-

vent régulière, voire obligatoire. Les considérations économiques peuvent jouer un rôle. Dans divers pays, l'implication des partenaires sociaux fait partie de la procédure. Les coûts et bénéfices peuvent faire partie de la consultation.

Il existe des différences entre États membres au niveau de l'importance de l'évaluation de certains types de nouvelles lois. Par exemple, au Danemark, la mise en œuvre de directives communautaires n'est pas couverte par les évaluations, contrairement aux autres États membres. En général, les campagnes, etc., sont évaluées dans une moindre mesure.

La portée des évaluations varie d'un pays à l'autre et selon la nature des mesures et la gravité du problème.

L'évaluation de l'impact économique des nouveaux règlements ou initiatives de SST peut être effectuée aux niveaux national, sectoriel et de l'entreprise. Dans la plupart des États membres, elle est concentrée sur les coûts et bénéfices au niveau national. Dans ces cas, les coûts pour les autorités et/ou l'économie nationale sont estimés. Certains États membres (Finlande, Royaume-Uni) effectuent une répartition par secteur économique ou industrie. Dans certains pays, les conséquences pour les différentes entreprises ne sont estimées que dans des cas particuliers. Dans certains États membres, les conséquences pour les PME font toutefois explicitement partie d'un processus d'évaluation ex ante (Allemagne, Finlande et le Royaume-Uni).

Question

Les administrations nationales responsables en matière de santé et de sécurité au travail estiment-elles les coûts et/ou bénéfices des mesures avant de les introduire? Cette procédure est-elle effectuée régulièrement? La situation devrait-elle changer à l'avenir?

<p>Autriche</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ les estimations des conséquences financières pour le budget fédéral et les budgets des autorités régionales sont obligatoires ↳ les coûts pour le secteur privé résultant des dispositions de SST ne sont pas estimés ↳ aucun changement n'est prévu 	<p>Belgique</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ aucune estimation préalable des coûts et bénéfices n'est effectuée pour les mesures mises en œuvre par l'inspection technique ou médicale ↳ l'estimation éventuelle des coûts se concentre sur les employeurs et le secteur en question 	<p>Danemark</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ l'évaluation des coûts socio-économiques est obligatoire depuis 1981 ↳ les directives et campagnes ne font pas l'objet d'évaluations régulières; aucune évaluation n'est effectuée pour les directives communautaires ↳ les évaluations sont réalisées en coopération avec les partenaires sociaux 	<p>Finlande</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ les nouveaux règlements doivent être évalués dans le cadre du processus de rédaction. Les effets économiques des campagnes ne sont pas régulièrement évalués ↳ les estimations sont liées à l'économie nationale et aux finances publiques, mais les évaluations sectorielles et/ou d'entreprise doivent fréquemment être prises en compte ↳ l'objectif consiste à accorder une plus grande importance à l'ACB 	<p>France</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ dans la mesure du possible, l'évaluation de l'impact de nouveaux règlements est désormais obligatoire au niveau national. Les règlements aux effets mineurs ne sont pas inclus ↳ les évaluations sont difficiles à réaliser ↳ pour connaître les besoins des groupes cibles, les campagnes sont évaluées ex ante, les considérations économiques en faisant partie
<p>Allemagne</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ la nécessité et l'efficacité sont évaluées à l'aide d'un catalogue englobant les coûts et bénéfices pour les PME en particulier ↳ les conséquences au niveau des coûts des règlements doivent être documentées, dans la mesure où elles affectent les administrations et les entreprises ↳ il n'existe aucune pratique régulière d'estimation des coûts et bénéfices des mesures de SST ↳ des méthodes sont en cours de développement 	<p>Grèce</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ les conséquences financières pour le budget de l'État doivent toujours être estimées en cas d'introduction de nouvelles lois ↳ d'autres aspects des coûts et bénéfices sont généralement estimés au cours des débats au SYAE ↳ les coûts des mesures non législatives (campagnes, publications, formation, etc.) ne sont généralement pas estimés 	<p>Irlande</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ aucune évaluation ex ante n'est réalisée ↳ on s'attend à ce que l'ACB devienne un outil plus habituel au fur et à mesure que les méthodologies se développent dans ce secteur à l'avenir 	<p>Italie</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ aucune évaluation ex ante n'est réalisée 	<p>Luxembourg</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ aucune évaluation ex ante n'est réalisée
<p>Pays-Bas</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ les nouveaux règlements et modifications des règlements sont évalués conformément aux procédures obligatoires; des évaluations importantes ne sont toutefois effectuées que si des coûts élevés sont prévus ↳ des évaluations ex ante des règlements de SST ont été effectuées deux fois, aux niveaux national et sectoriel 	<p>Portugal</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ les estimations ne sont pas effectuées régulièrement, mais dépendent des objectifs ↳ généralement, les bénéfices prévisibles sont inclus ↳ des estimations des coûts pour les administrations sont effectuées 	<p>Espagne</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ pour les règlements ayant force de loi, l'impact économique doit être évalué à l'aide d'une liste de contrôle ↳ les mesures de SST suivent une procédure au cours de laquelle les coûts sont discutés 	<p>Suède</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ des évaluations ont été effectuées régulièrement depuis longtemps (conformément à la loi) ↳ les calculs des coûts sont effectués au niveau national 	<p>Royaume-Uni</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ l'analyse des coûts et bénéfices fait régulièrement partie du développement de la législation ↳ les estimations s'appliquent à l'ensemble de la société mais indiquent toujours séparément les coûts par industrie et peuvent être spécifiées, par exemple, par secteur



4.2 Estimation des coûts et bénéfiques après l'introduction de mesures

Nous avons questionné les États membres sur les évaluations économiques après la mise en œuvre de mesures. L'objectif de l'évaluation ex post peut consister à tester, sur la base des résultats de l'évaluation, l'efficacité de la mesure. En général, ces évaluations concernent la législation. D'autres types de mesures ne sont évaluées de cette manière que dans quelques pays (les campagnes, au Danemark). Les résultats de l'ACB après mise en œuvre peuvent être utilisés pour adapter les mesures en question.

Dans certains États membres (France, Belgique, Pays-Bas), l'efficacité des règlements de SST est contrôlée à l'aide des données des inspections du travail, mais les indicateurs se concentrent sur les conséquences au niveau de la sécurité et de la santé plutôt que sur les implications économiques.

Dans certains autres États membres, des évaluations ne sont effectuées que dans des circonstances spéciales ou en tant qu'expérience (Espagne, Finlande, Allemagne). Au Royaume-Uni, des analyses ex post sont effectuées pour tous les règlements importants.

Comme pour les évaluations ex ante, les bénéfiques sont difficiles à estimer. L'un des problèmes de l'évaluation ex post est que les résultats économiques positifs n'apparaissent fréquemment qu'au bout d'une certaine période. De façon plus générale, il convient de mentionner qu'il est difficile d'effectuer ce type d'évaluation en raison d'un manque de

données, qui entrave la vérification des résultats d'une mesure par rapport aux estimations initiales.

Dans l'ensemble, nous pouvons conclure qu'une comparaison explicite entre les objectifs et les résultats d'une mesure n'est effectuée régulièrement que dans un pays (Royaume-Uni).

En ce qui concerne l'avenir, il semble que la plupart des pays n'ont aucun projet de réalisation régulière d'évaluations ex post.

Question

Les administrations nationales responsables en matière de santé et de sécurité au travail estiment-elles les coûts et/ou bénéfices des mesures après les avoir introduites? Cette procédure est-elle effectuée régulièrement? La situation devrait-elle changer à l'avenir?

<p>Autriche</p> <ul style="list-style-type: none"> aucune estimation n'est effectuée après l'introduction de mesures; aucun changement n'est prévu 	<p>Belgique</p> <ul style="list-style-type: none"> l'inspection du travail rapporte ce qui est fait pour mettre en œuvre des mesures; en cas de vérification des conditions de sécurité, les frais de personnel sont contrôlés la méthode s'applique aux niveaux national, sectoriel et des entreprises 	<p>Danemark</p> <ul style="list-style-type: none"> les évaluations ex post ne sont pas réalisées régulièrement, mais, dans les années 1980, certaines évaluations des bénéfices ont été réalisées les campagnes sont évaluées, mais en se concentrant principalement sur le niveau de respect ou d'exposition 	<p>Finlande</p> <ul style="list-style-type: none"> les évaluations ex post ne sont généralement pas effectuées il n'existe aucune routine et aucun projet de mise en œuvre d'évaluations ex post effectuées une fois, elles pourraient s'accroître à l'avenir 	<p>France</p> <ul style="list-style-type: none"> en raison des difficultés de mesure et des objectifs non économiques des mesures de SST, seules quelques évaluations ex post ont été réalisées en l'absence de modèle, l'inspection du travail fournit des informations quantitatives et qualitatives. Les statistiques sur les accidents du travail fournissent des informations sur les effets macro-économiques
<p>Allemagne</p> <ul style="list-style-type: none"> l'évaluation après mise en œuvre n'a lieu que dans quelques cas, les estimations des implications financières ne sont généralement pas fournies 	<p>Grèce</p> <ul style="list-style-type: none"> aucune estimation n'est effectuée régulièrement les réactions des membres du SYAE après mise en œuvre d'une mesure peuvent être considérées comme une évaluation indirecte 	<p>Irlande</p> <ul style="list-style-type: none"> aucune évaluation ex post n'est effectuée on s'attend à ce que l'ACB devienne un outil plus habituel au fur et à mesure que les méthodologies se développent dans ce domaine à l'avenir 	<p>Italie</p> <ul style="list-style-type: none"> aucune évaluation ex post n'est effectuée 	<p>Luxembourg</p> <ul style="list-style-type: none"> jusqu'à présent, aucune évaluation ex post n'a été effectuée en 1998, l'analyse de 4 exemples est prévue
<p>Pays-Bas</p> <ul style="list-style-type: none"> la collecte de données sur les coûts d'investissement pour les mesures de SST a été effectuée deux fois à titre expérimental 	<p>Portugal</p> <ul style="list-style-type: none"> normalement, un équilibre comparatif est produit entre les objectifs et les résultats concrets dans les évaluations, il est tenu compte des statistiques (niveaux national, sectoriel et des entreprises), du nombre de travailleurs et de l'implication des partenaires sociaux les partenaires sociaux sont impliqués dans les évaluations 	<p>Espagne</p> <ul style="list-style-type: none"> aucune évaluation ex post régulière n'existe, certaines évaluations expérimentales ont été effectuées espoir qu'une méthodologie d'évaluation deviendra disponible aux niveaux national et sectoriel 	<p>Suède</p> <ul style="list-style-type: none"> aucune évaluation ex post n'est effectuée régulièrement 	<p>Royaume-Uni</p> <ul style="list-style-type: none"> tous les règlements importants sont évalués pour voir s'ils atteignent leurs objectifs et pour vérifier l'absence de problèmes imprévus les évaluations examinent également les coûts et bénéfices réels en les comparant aux prévisions, même si les comparaisons ne peuvent être que grossières



4.3 Mesure de l'efficacité économique des systèmes nationaux de santé et de sécurité au travail

Jusqu'à présent, nous avons concentré notre attention sur les différents types d'évaluation de la législation et d'autres mesures. Outre ces approches, il est toutefois possible de mesurer les résultats des systèmes de santé et de sécurité au travail qui existent dans les États membres, notamment à l'aide d'indicateurs d'efficacité économique. Les États membres ont été invités à fournir des informations sur les instruments existants.

Certains États membres indiquent que les données quantitatives et qualitatives collectées par les inspections du travail ou figurant dans les statistiques sur les accidents et les maladies professionnelles peuvent fournir quelques informations sur les conséquences macro-économiques (Luxembourg, Finlande, Grèce, Danemark).

Les Pays-Bas utilisent comme indicateur le rapport entre les coûts de prévention et les coûts de correction (par ex., les coûts des accidents du travail et des maladies liées au travail).

L'Allemagne développe un ensemble spécifique d'indicateurs d'efficacité et une méthodologie destinée à les mesurer. Cette méthodologie est générale et met en rapport, par exemple, le nombre de problèmes de santé et la production.

En général, nous pouvons conclure que ce type d'évaluation n'a pas encore fait l'objet d'une grande

attention dans les États membres de l'Union européenne et que, dans la plupart d'entre eux, aucun instrument d'évaluation de l'efficacité des systèmes de sécurité et de santé au travail n'est disponible.

Question

Existe-t-il des instruments de mesure de l'efficacité économique des systèmes nationaux de santé et de sécurité au travail? Dans quelle mesure sont-ils liés au rendement économique?

<p>Autriche</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ aucun instrument n'est disponible 	<p>Belgique</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ aucun instrument n'est disponible 	<p>Danemark</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ aucun instrument n'est disponible 	<p>Finlande</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ aucun instrument n'est disponible, mais l'efficacité des mesures peut être déduite des statistiques sur les accidents et la santé et des questionnaires ↳ des calculs de l'efficacité interne des administrations sont en cours de développement 	<p>France</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ aucun instrument spécifique n'est disponible, mais l'efficacité des mesures peut être déduite des statistiques sur les accidents et la santé
<p>Allemagne</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ certains instruments de mesure de l'efficacité macro- et micro-économique ont été mis au point ↳ les méthodes sont générales, les indicateurs présentant, par ex., le nombre de problèmes de santé induits par unité de production 	<p>Grèce</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ aucun instrument n'est disponible ↳ les données d'indication sont dérivées des rapports des inspections du travail 	<p>Irlande</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ aucun instrument n'est disponible 	<p>Italie</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ aucun instrument n'est disponible 	<p>Luxembourg</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ aucun instrument n'est disponible ↳ les données indicatives sont dérivées des statistiques sur les accidents et les maladies
<p>Pays-Bas</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ le rapport coûts de prévention/coûts de correction peut être considéré comme un indicateur d'efficacité au niveau national. Une tentative d'estimation de ce rapport a été effectuée. Les données sont toutefois insuffisantes pour permettre une indication fiable de ce rapport ↳ pour l'avenir, l'amélioration de la fiabilité des calculs est importante 	<p>Portugal</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ aucun instrument n'est disponible 	<p>Espagne</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ si l'efficacité est définie comme le rapport coûts/bénéfices, aucune estimation n'a encore été effectuée 	<p>Suède</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ aucun instrument n'est disponible, des tentatives sont faites pour calculer l'efficacité de l'administration ↳ il existe une demande annuelle adressée à l'administration de la SST pour que les effets autant que la productivité soient rapportés au gouvernement 	<p>Royaume-Uni</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ les estimations des coûts des accidents et des maladies peuvent être considérées comme un indicateur indirect

Partie 2.

IMPACT ÉCONOMIQUE DE LA POLITIQUE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL

5

MÉTHODES ET CONTENU

Il existe des méthodes pouvant contribuer à établir l'analyse systématique des coûts et bénéfices, à la fois *ex ante* et *ex post*. Des méthodes spécifiques/formalisées d'évaluation de l'impact économique de nouvelles mesures existent dans une minorité des États membres. La méthode adoptée dépend de la nature du problème et de son impact économique potentiel. Bien que la plupart des États membres ne disposent pas de méthodes spécifiques/formalisées, ils déclarent que les pratiques actuelles de développement de politiques englobent fréquemment une approche structurée, utilisant, par exemple, une liste de contrôle, un catalogue ou des procédures de consultation.

Les États membres ont été invités à indiquer quels éléments spécifiques font partie des méthodes d'évaluation des coûts et bénéfices de prévention en matière de santé et de sécurité au travail. De façon plus spécifique, la question s'est concentrée sur l'inclusion des aspects sociaux et autres, tels que l'amélioration de la qualité des produits et de la compétitivité.

Dans l'évaluation de l'impact économique des mesures, il faut distinguer les concepts de coûts et bénéfices. Habituellement, une distinction claire est faite entre les coûts de mise en œuvre des mesures de SST (coûts de prévention) et les bénéfices après mise en œuvre. Ces derniers peuvent être constitués de plusieurs éléments. L'approche utilisée pour l'évaluation du coût des mesures varie d'un pays à l'autre et selon la nature de la mesure. Par exemple, les aspects suivants sont généralement inclus dans les coûts de prévention:



- investissements en technologie et équipement de production (par les employeurs);
- coûts des services externes;
- coûts en temps de travail supplémentaire;
- frais supplémentaires par travailleur (par ex., pour une surveillance médicale supplémentaire).

L'estimation des bénéfices est particulièrement difficile. Certains États membres estiment les bénéfices des coûts de maladie évités (Espagne, Luxembourg, Pays-Bas). En pratique, les bénéfices englobent principalement les réductions des coûts de congés de maladie. Certains pays estiment également la réduction des coûts de soins de santé et de réadaptation. Au Royaume-Uni, les valeurs monétaires de la peine et de la souffrance sont incluses (indirectement).

Dans l'ensemble, les expériences de quantification des effets sur la productivité et la qualité des produits sont peu nombreuses. Les effets des nouveaux règlements sur la compétitivité des entreprises ne sont donc pas inclus dans les évaluations de l'impact économique. Dans quelques pays (Suède, France, Pays-Bas), des études de cas ou rétrospectives sont effectuées, mais il semble que les résultats soient difficiles à convertir en une méthodologie générale. Au Royaume-Uni, il est conclu que les coûts directs pour les entreprises peuvent être considérés comme un indicateur des effets à court terme sur la compétitivité.

Toutes les méthodologies calculent la réduction directe des coûts pour la société ou les entreprises. Les effets indirects ou "secondaires" sur l'emploi, le

bien-être social et la compétitivité nationale ne sont généralement pas inclus.

Dans l'estimation des bénéfices des mesures préventives, de nombreux problèmes sont évoqués par les États membres:

- plusieurs pays signalent que la portée d'une évaluation de l'impact économique est fréquemment limitée par la disponibilité de données fiables;
- il est difficile d'isoler les facteurs pertinents;
- les bénéfices de la prévention peuvent ne devenir apparents qu'au bout d'une longue période;
- la valeur de la vie humaine est difficile à exprimer en termes pécuniaires, bien qu'il soit indiqué que cet aspect devrait faire partie des considérations;
- l'attribution d'une valeur financière à des problèmes de santé est difficile, voire non souhaitable.

Les pays jouissant d'une longue expérience en matière d'évaluation de l'impact économique indiquent que la méthodologie ne devrait pas changer dans un avenir proche, à moins que de nouvelles données deviennent disponibles. Les recherches peuvent ne pas entraîner de changements dans les procédures actuelles. Dans quelques États membres, l'approche actuelle est trop récente pour être modifiée sous peu (Belgique, Pays-Bas). Certains des États membres ne disposant pas de méthodologie spécifique déclarent prévoir d'en développer une.

Question

Les administrations de SST nationales utilisent-elles des méthodologies spécifiques pour évaluer les coûts et bénéfices des mesures? Les coûts sociaux, la compétitivité, l'environnement ou la qualité des produits sont-ils inclus dans le concept de bénéfices?

<p>Autriche</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ aucune méthodologie formalisée n'existe pour l'instant 	<p>Belgique</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ absence de méthodologie formalisée ↳ concentration sur les coûts directs pour les employeurs et le secteur; estimation des coûts sur la base du nombre de travailleurs impliqués et du coût par employé ↳ les bénéfices ne sont pas pris en compte 	<p>Danemark</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ des analyses sont effectuées ↳ coûts: équipement, matériel jetable ou services externes, coûts des produits de substitution, d'entretien et d'énergie, temps de travail supplémentaire ↳ bénéfices: réduction des coûts de soins de santé et de réadaptation, des congés de maladie, des retraites anticipées et des décès ↳ uniquement les conséquences principales 	<p>Finlande</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ la méthode utilisée dépend du problème concerné. Les principes sont décrits dans un guide ↳ généralement, tous les aspects sont pris en compte, mais les coûts et bénéfices inclus (en termes monétaires) sont déterminés cas par cas ↳ la valeur de la vie humaine n'est pas toujours exprimée en termes pécuniaires 	<p>France</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ absence de méthode spécifique ↳ l'absence de méthodologie spécifique est expliquée par la difficulté d'isoler les facteurs pertinents, accentuée par la complexité du système français ↳ la transposition des systèmes d'autres pays semble difficile
<p>Allemagne</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ absence de méthodologie spécifique 	<p>Grèce</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ approche macro-économique (coûts sociaux, indicateurs économiques généraux) ↳ l'intention est d'établir une méthode systématique basée sur l'expérience nationale et communautaire 	<p>Irlande</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ absence de méthodologie spécifique 	<p>Italie</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ absence de méthodologie spécifique 	<p>Luxembourg</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ absence de méthodologie formalisée ↳ les bénéfices correspondent aux coûts de maladie évités ↳ l'objectif consiste à garantir que les coûts se transforment en bénéfices
<p>Pays-Bas</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ les aspects dépendent de la nature du règlement en question; l'évaluation standard se concentre sur les principales conséquences ↳ les coûts de maladie et médicaux ne sont généralement pas inclus ↳ les coûts de l'absentéisme et de l'invalidité sont inclus ↳ la productivité accrue n'est utilisée que dans les études de cas 	<p>Portugal</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ bien qu'aucune méthodologie spécifique n'existe, plusieurs aspects sont inclus dans l'évaluation des bénéfices d'une mesure, tels que l'amélioration de l'espérance de vie, la qualité de la vie, la réduction des maladies, la baisse des dépenses publiques et la diminution des coûts pour l'entreprise, ainsi que l'amélioration de la productivité et de la qualité 	<p>Espagne</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ absence de méthode standard ↳ lorsque de nouveaux règlements font l'objet de discussions avec les partenaires sociaux, les coûts sociaux sont pris en compte en termes qualitatifs ↳ les bénéfices quantitatifs, considérés comme la réduction des coûts encourus suite aux accidents du travail, sont également pris en compte 	<p>Suède</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ les coûts sociaux sont pris en compte ↳ en présence de données, l'augmentation de la productivité ou de la compétitivité est également incluse ↳ des tentatives d'évaluation de la vie humaine en termes d'argent ont été effectuées 	<p>Royaume-Uni</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ une vue d'ensemble est utilisée, la portée est limitée par la disponibilité des données ↳ frais médicaux inclus, indemnités exclues, la valeur pécuniaire de la peine/souffrance étant incluse ↳ les coûts directs pour l'entreprise peuvent être considérés comme un indicateur de l'impact à court terme sur les coûts à la base et la compétitivité de l'industrie ↳ les effets secondaires (par ex., emploi) ne sont pas pris en compte

6.

COÛTS DES MALADIES LIÉES AU TRAVAIL ET DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

6.1 Existence d'estimations

Un problème majeur concernant l'impact économique de la santé et de la sécurité au travail est l'estimation de l'ensemble des coûts des maladies liées au travail et des accidents du travail. Des tentatives d'estimation de ces coûts ont été réalisées dans de nombreux États membres.

Deux approches sont utilisées pour estimer les coûts des maladies liées au travail. La première estime l'ensemble des coûts financiers d'assurance sociale pour les maladies professionnelles et les accidents du travail. La seconde implique une évaluation des coûts socio-économiques, dans lesquels les effets monétaires sur la société sont estimés.

Dans la plupart des États membres, les organisations d'assurance maladie nationales ou privées publient annuellement des statistiques sur le nombre d'accidents du travail et de risques de santé. En outre, les coûts résultant des demandes de prestation sont résumés dans le montant total annuel payé en demandes de prestation.

Par ailleurs, des statistiques sont publiées dans la plupart des États membres sur le nombre de jours de travail perdus et sur les pensions d'invalidité accordées suite à ces accidents du travail et à ces risques de santé. Les coûts des installations de



soins de santé sont fréquemment disponibles. Ces statistiques sont également généralement réparties par catégories de diagnostic et catégories (entières ou partielles) de la population active (secteurs industriels).

L'image donnée par ces statistiques est toutefois souvent incomplète. La plupart des États membres font état d'une sous-estimation des coûts. Chez certains, elle est due au fait que les employeurs ou employés ne rapportent pas les accidents ou maladies aux autorités. D'autres États membres indiquent que les chiffres publiés ne couvrent pas tous les secteurs industriels. Enfin, certains États membres rapportent que seul un éventail limité de risques de SST est inclus dans les chiffres des assurances. Ce manque d'informations rend difficile toute comparaison entre les statistiques de ces États membres.

En outre, il convient de noter que les statistiques nationales ou sectorielles n'indiquent pas le coût total pour la société des maladies liées au travail.

Pour combler la lacune entre les coûts rapportés par les statistiques officielles et les coûts socio-économiques pour la société, des études ont été menées dans certains États membres (Italie, Pays-Bas, Royaume-Uni, Luxembourg et Finlande) afin de tenter d'estimer l'ensemble des coûts. Ces estimations ont inclus les coûts pour l'entreprise, pour les victimes et leur environnement social, les dépenses de prévention et d'autres coûts indirects, tels que les services médicaux, la sécurité sociale et les régimes d'assurance. Au Royaume-Uni, un montant reflétant la douleur, la peine et la souffrance impliqués est même inclus dans les calculs. La conclusion finale de ces études est que les coûts liés aux risques de

SST pour la société sont probablement beaucoup plus élevés que ne l'indiquent les estimations issues des statistiques nationales uniquement.

Question

Dans quelle mesure a-t-on estimé les coûts des maladies liées au travail?

<p>Autriche</p> <ul style="list-style-type: none"> les institutions d'assurance contre les accidents peuvent identifier les coûts de soins médicaux dus aux accidents, aux mesures de réadaptation, au paiement de pensions et aux jours d'absentéisme des recherches universitaires ont été menées sur l'impact des accidents industriels sur l'ensemble de l'économie 	<p>Belgique</p> <ul style="list-style-type: none"> les coûts de maladie dus aux risques de SST ne peuvent être qu'estimés les coûts directs sont généralement exprimés en termes de l'impact social ou des dommages subis les dépenses sont réparties par secteur NACE, type de maladie professionnelle, profession et type d'agent chimique, physique et biologique 	<p>Danemark</p> <ul style="list-style-type: none"> le DWES a publié les estimations des coûts des maladies liées au travail et des accidents du travail en 1994 les estimations comprennent à la fois les coûts socio-économiques et les dépenses publiques (coûts financiers) des maladies liées au travail 	<p>Finlande</p> <ul style="list-style-type: none"> en 1994, le département de SST a calculé les coûts des maladies liées au travail et accidents du travail pour l'économie nationale en 1992 il existe plusieurs études de recherche, calculs pratiques et études de cas sur l'impact économique de la SST au niveau des entreprises 	<p>France</p> <ul style="list-style-type: none"> des estimations ont été effectuées par le biais de la CNAM un rapport public récent évoque des chiffres d'environ 0,2 milliard d'ECU (1,2 milliard de francs français) l'étendue réelle des coûts des accidents et maladies liés au travail non rapportés, qui sont couverts par le système de sécurité sociale public, est inconnue
<p>Allemagne</p> <ul style="list-style-type: none"> le BAUA produit des estimations régulières des coûts résultant des différents risques de santé liés au travail, sur la base du nombre de jours de travail perdus. Ces coûts peuvent être spécifiés et calculés en fonction des types de maladies. Les calculs exacts sont documentés par les "Berufsgenossenschaften" 	<p>Grèce</p> <ul style="list-style-type: none"> ces estimations sont généralement effectuées par les organisations d'assurance sociale les coûts sociaux des accidents et maladies sont inclus chaque année dans le budget social national 	<p>Irlande</p> <ul style="list-style-type: none"> la fédération d'assurance publique des statistiques annuelles indiquant le nombre et le coût des actions en responsabilité des employeurs le coût des actions est résumé dans le montant total payé, plus le mouvement dans les provisions techniques pendant cette période les nombres et coûts ne sont pas répartis par accident ou risque de santé 	<p>Italie</p> <ul style="list-style-type: none"> l'INAIL estime le coût total des accidents du travail et maladies professionnelles, notamment les frais d'assurance, les frais indirects des entreprises, les dépenses de prévention, la proportion des dommages assumée par la victime et les coûts économiques supportés par les fonds publics les coûts directs et indirects des pathologies à facteurs multiples (conditions de vie et de travail) font l'objet d'attention 	<p>Luxembourg</p> <ul style="list-style-type: none"> des estimations sont effectuées par l'A.A.A. (association d'assurance contre les accidents) les dommages encourus par les victimes, les entreprises et l'économie nationale sont estimés correspondre au quadruple des coûts assumés par l'A.A.A.
<p>Pays-Bas</p> <ul style="list-style-type: none"> des estimations sont effectuées sur la base de 5 facteurs: congés de maladie et invalidité, frais de soins de santé, actions préventives par des tiers et par les entreprises et autres frais les coûts de prévention ne dépassent pas 20% de l'ensemble des coûts les coûts des congés de maladie et d'invalidité peuvent être répartis par catégorie de diagnostic 	<p>Portugal</p> <ul style="list-style-type: none"> les coûts directs dus aux accidents du travail et les coûts de sécurité sociale des indemnités pour les maladies professionnelles sont calculés les chiffres sont sous-estimés, en raison de la faible communication des accidents du travail et des maladies professionnelles il est également important de prendre en compte les estimations des coûts dus à l'absentéisme. 	<p>Espagne</p> <ul style="list-style-type: none"> les coûts directs des accidents du travail et des maladies professionnelles ont été estimés en analysant les comptes de sécurité sociale, notamment les coûts d'invalidité, les soins de santé/médicaments et les pensions de survivant les coûts indirects sont évalués en estimant les données, telles que le nombre de jours de travail perdus suite à des maladies professionnelles et à des accidents du travail 	<p>Suède</p> <ul style="list-style-type: none"> quelques calculs ont été effectués, au niveau sectoriel, sur les coûts des risques spécifiques liés au travail, au niveau national et au niveau des entreprises 	<p>Royaume-Uni</p> <ul style="list-style-type: none"> le HSE a publié des estimations des coûts totaux pour les employeurs, l'économie et la société des accidents du travail et des maladies liées au travail cette étude quantifie les coûts pour toutes les parties concernées, notamment les employeurs, services médicaux, sécurité sociale, régimes d'assurance et victimes un montant correspondant à la douleur, à la peine et à la souffrance est inclus



6.2 Résultats des estimations

Les États membres ont également été invités à indiquer les résultats des estimations des coûts des risques de santé liés au travail.

La plupart des États membres ont été à même de donner une certaine indication des coûts des risques de santé spécifiques liés au travail. Ils ont calculé ces coûts dans leur propre devise ou en ECU. Les résultats sont ici présentés en ECU (taux de change 1995).

Un groupe de pays a pu donner des estimations du coût des maladies liées au travail en tant que pourcentage du produit national brut (PNB). Les pourcentages rapportés varient, pour la plupart des pays, entre 2,6 et 3,8% (une grande variété de facteurs de coût étant inclus). Le chiffre pour le Royaume-Uni est estimé entre 1 et 2 % si les coûts relatifs à la douleur et à la souffrance sont exclus.

Un autre groupe d'États membres a présenté des données sur des catégories de coûts spécifiques. Les estimations ont donc été basées, dans le cadre de ce projet, sur l'ensemble des données de coûts rapportées en tant que proportion du PNB. Les pourcentages ont été compris entre 0,4 et 4,0%.

Il convient de souligner que, pour les deux groupes, il est difficile d'effectuer actuellement des comparaisons strictes entre les États membres. Les informations fournies ne comportent pas toujours d'indications suffisantes sur la façon dont les calculs ont été effectués, les données utilisées et les facteurs de coûts inclus ou exclus.

La méthode d'estimation varie trop fortement pour permettre des comparaisons strictes entre États membres. Il est toutefois estimé que la gamme d'indications des coûts des risques liés au travail fournit une approximation des coûts réels impliqués.

Question

Quels ont été les résultats de ces estimations?¹

<p>Autriche</p> <ul style="list-style-type: none"> une organisation d'employés estime les pertes économiques dues aux accidents du travail à 2,2 milliards d'ECU minimum (par an) et les pertes des entreprises à environ 0,4 milliard d'ECU au moins estimation indirecte: 1,4% du PNB 	<p>Belgique</p> <ul style="list-style-type: none"> les coûts directs des accidents du travail s'élevaient à 750 millions d'ECU. Si l'on inclut les coûts indirects, ce chiffre s'élève à 3 milliards d'ECU les coûts directs des maladies professionnelles correspondent à 375 millions d'ECU, auxquels les congés de maladie ajoutent 250 millions d'ECU (total: 625 millions d'ECU) estimation indirecte: 2,3% du PNB 	<p>Danemark</p> <ul style="list-style-type: none"> le chiffre total des coûts sociaux des maladies liées au travail et des accidents du travail correspond à 3 milliards d'ECU par an (niveau de 1992), soit 2,7% du PNB 	<p>Finlande</p> <ul style="list-style-type: none"> les calculs économiques de l'année 1994 indiquent environ 3,1 milliards d'ECU, soit presque 3,8% du PNB finlandais; les coûts peuvent être répartis par catégories de diagnostic les nouveaux calculs effectués par le ministère indiquent que les coûts ont diminué et que le PNB a augmenté 	<p>France</p> <ul style="list-style-type: none"> les résultats ne sont disponibles que pour les frais d'assurance les statistiques disponibles ne couvrent que les employés du secteur privé les frais d'assurance des accidents du travail et des maladies liées au travail correspondent à environ 7 milliards d'ECU (44 milliards de francs français) estimation indirecte: 0,6% du PNB
<p>Allemagne</p> <ul style="list-style-type: none"> la somme totale de tous les jours perdus en raison d'une incapacité de travail reflète la perte de production du facteur de production correspondant à la main-d'œuvre et s'élève à 45 milliards d'ECU pour 1995 	<p>Grèce</p> <ul style="list-style-type: none"> les résultats annuels fluctuent aucun lien direct avec la santé et la sécurité au travail en raison d'autres facteurs produisant des interférences 	<p>Irlande</p> <ul style="list-style-type: none"> coûts des demandes de prestation en 1996: 184 millions d'ECU dûs aux accidents ou risques de santé estimation indirecte: 0,4% du PNB 	<p>Italie</p> <ul style="list-style-type: none"> le coût total des accidents et des maladies professionnelles pour les fonds publics en 1996 s'élevait à 28 milliards d'ECU, dont 4,6 milliards étaient dûs aux maladies professionnelles et le reste aux accidents estimation indirecte: 3,2% du PNB 	<p>Luxembourg</p> <ul style="list-style-type: none"> les coûts des maladies liées au travail et des accidents du travail s'élevaient à 86 millions d'ECU les dégâts sont globalement estimés entre 172 et 344 millions d'ECU (1,3% - 2,5% du PNB)
<p>Pays Bas</p> <ul style="list-style-type: none"> les coûts totaux des risques de santé liés au travail correspondent à environ 7,5 milliards d'ECU (2,6% du PNB) coûts des congés de maladie et de l'invalidité: 4,9 milliards, soins de santé: 0,6 milliard; coûts des actions préventives: 1,6 milliard, autres coûts: 0,5 milliard (ECU) il n'existe aucune estimation des coûts pour les employeurs, les travailleurs et la société 	<p>Portugal</p> <ul style="list-style-type: none"> les coûts directs dûs aux accidents du travail s'élevaient à 0,3 milliard d'ECU; les coûts de sécurité sociale des indemnités pour les maladies professionnelles étaient de l'ordre de 30 millions d'ECU estimation indirecte: 0,4% du PNB 	<p>Espagne</p> <ul style="list-style-type: none"> les estimations les plus récentes des coûts totaux des accidents du travail et des maladies professionnelles suggèrent une proportion légèrement inférieure à 3% du PNB ces coûts ont présenté une tendance à la baisse depuis 1992 	<p>Suède</p> <ul style="list-style-type: none"> les coûts totaux annuels des accidents rapportés correspondent à 7,2 milliards d'ECU (environ 3 à 4% du PNB) un autre calcul a été effectué, présentant des coûts annuels d'environ 0,6 milliard d'ECU pour les maladies allergiques des voies respiratoires supérieures estimation indirecte: 4,0% du PNB 	<p>Royaume-Uni</p> <ul style="list-style-type: none"> en 1990, les coûts étaient les suivants: <ul style="list-style-type: none"> pour les employeurs: 6,3 à 12,6 milliards d'ECU; pour les victimes/familles: 6,3 milliards d'ECU; pour l'économie: 8,4 à 16,8 milliards d'ECU (1 à 2% de la production nationale); somme supplémentaire pour la douleur, la peine et la souffrance: 15,4 à 22,4 milliards d'ECU estimation indirecte: 1,1% du PNB²

¹ Taux de change et PNB de l'année mentionnée par l'État membre. Si aucune année n'a été indiquée, 1995 a été utilisée comme année de référence (source des données: Eurostat, Facts through figures, 1997).

² Estimation réduite: douleur, peine et souffrance exclues.

7 INSTRUMENTS À L'AIDE DESQUELS LES ENTREPRISES PEUVENT ESTIMER LES COÛTS ET BÉNÉFICES

7.1 Instruments destinés aux entreprises

Le chapitre 6 a présenté des estimations des coûts des risques de santé liés au travail en tant que pourcentage du PNB. Ce concept est trop difficile à gérer pour les entreprises. Pour elles, il est plus important de savoir si des investissements spécifiques en faveur de mesures de SST réduiront leurs coûts ou leur conféreront un avantage concurrentiel, par exemple, résultant de la réduction du nombre de congés de maladie et d'accidents du travail. A cet effet, des instruments pouvant aider les entreprises à répondre à ces questions s'avèrent nécessaires.

Le tableau nous permet de conclure que, dans la plupart des États membres, des instruments existent ou sont en cours de développement pour aider les entreprises à évaluer les coûts et bénéfices des mesures. Ces instruments sont fréquemment développés avec l'aide des administrations nationales ou des fonds d'assurance.

Dans la plupart des États membres, les compagnies d'assurance, privée ou publiques, renvoient aux entreprises des chiffres sur la base desquels elles peuvent calculer leurs risques de SST. Cette approche est particulièrement utile aux grandes entreprises en



raison de sa globalité. Les estimations des coûts pour les petites et moyennes entreprises peuvent manquer de fiabilité, des accidents importants touchant quelques employés étant susceptibles d'avoir un impact relatif important.

Sur la base des statistiques renvoyées par les compagnies d'assurance, les entreprises peuvent estimer les bénéfices des investissements en faveur des actions préventives. Cette méthode ne fait toutefois pas partie de la politique nationale de la plupart des États membres, bien que les gouvernements, compagnies d'assurance et organisations d'employeurs et d'employés la considèrent comme un développement positif.

Dans ce cas précis, il existe également un problème lié aux petites et moyennes entreprises. Elles ne disposent généralement pas des ressources financières et humaines nécessaires pour appliquer ces méthodes de façon appropriée. Des méthodes aisément accessibles et applicables sont mises au point pour ces secteurs dans certains États membres (Autriche, Finlande). En revanche, les grandes entreprises ont souvent les ressources requises pour développer ces méthodes ou pour charger des cabinets d'experts conseil privés de le faire.

Question

Dans quelle mesure existe-t-il des instruments utilisables par les entreprises pour calculer elles-mêmes l'impact des mesures de santé et de sécurité au travail?

<p>Autriche</p> <ul style="list-style-type: none"> en 1996, une brochure accompagnée d'une disquette a été publiée par le "Wirtschaftsförderungsinstitut" pour permettre aux entrepreneurs d'effectuer une ACB pour les mesures de SST l'AUVA offre aux entreprises un programme de calcul des coûts des accidents et a mis au point des modèles d'analyse des coûts et bénéfices pour des problèmes spécifiques 	<p>Belgique</p> <ul style="list-style-type: none"> un instrument utilisé pour calculer l'impact d'une mesure est basé sur la comptabilité générale et analytique et l'examen des comptes annuels des entreprises 	<p>Danemark</p> <ul style="list-style-type: none"> des modèles se concentrant sur des composants aisément quantifiables, par exemple, congés de maladie, coûts de roulement du personnel, coûts des activités de prévention et des programmes d'éducation ou d'instruction liés à la sécurité, ont été publiés 	<p>Finlande</p> <ul style="list-style-type: none"> les entreprises disposent de différents types d'instruments les instruments développés par le ministère comprennent le calcul des coûts des congés de maladie, des accidents, du roulement du personnel et des pensions d'invalidité liés à la SST il existe également des modèles traitant des effets de la productivité 	<p>France</p> <ul style="list-style-type: none"> aucune méthode générale n'existe en France, bien que des instruments d'évaluation aient été récemment développés, en particulier pour les petites et moyennes entreprises le régime d'assurance social permet aux grandes entreprises de calculer l'impact de la SST indirectement
<p>Allemagne</p> <ul style="list-style-type: none"> des instruments d'ACB des mesures de SST d'une entreprise ont été mis au point et testés (par exemple, calculs étendus d'efficacité économique, contrôle micro-économique, procédures de contrôle de l'efficacité pour l'ensemble du système de SST) 	<p>Grèce</p> <ul style="list-style-type: none"> les entreprises ont leur propre approche du calcul de l'impact 	<p>Irlande</p> <ul style="list-style-type: none"> les entreprises peuvent calculer l'impact des mesures de santé et de sécurité au travail en examinant leurs demandes de prestation et coûts année par année les problèmes inhérents à cette méthode surviennent lorsqu'un accident personnel important dans une entreprise fausse les chiffres 	<p>Luxembourg</p> <ul style="list-style-type: none"> absence de modèle national les modèles des entreprises seront évalués en 1998 	<p>Italie</p> <ul style="list-style-type: none"> absence de modèle national le contrôle continu et approfondi des coûts est considéré comme fondamental
<p>Pays-Bas</p> <ul style="list-style-type: none"> un modèle de calcul des coûts et de la prévention des congés de maladie a été mis au point un modèle de micro-simulation pour l'estimation des risques de SST avec et sans améliorations de la prévention a été mis au point. Des mesures, telles que l'amélioration de la productivité, sont incluses 	<p>Portugal</p> <ul style="list-style-type: none"> les grandes entreprises de plus de 100 travailleurs sont légalement tenues de fournir un bilan social annuel, envoyé au ministère du Travail le bilan social doit inclure les rapports sur les accidents, les maladies professionnelles, l'absentéisme, les dépenses relatives à l'équipement de sécurité, les coûts sociaux directs et indirects 	<p>Espagne</p> <ul style="list-style-type: none"> les entreprises espagnoles, en particulier de grande taille, utilisent différentes méthodes, impliquant généralement une comparaison des coûts des mesures de prévention avec ceux liés aux accidents du travail les coûts des mesures de prévention sont aisément identifiés dans les comptes des entreprises et englobent les investissements ainsi que les dépenses en matière de personnel de sécurité, de services conseil externes, de formation, etc. 	<p>Royaume-Uni</p> <ul style="list-style-type: none"> un dépliant, pour les petites entreprises, et une brochure plus détaillée définissent des idées de calcul des coûts des accidents et des maladies des informations ont également été publiées par le conseil des syndicats sur les coûts des troubles musculo-squelettiques. 	<p>Suède</p> <ul style="list-style-type: none"> plusieurs instruments ont été mis au point dans ce but, par exemple, par l'université de Stockholm et le Joint Industrial Safety Council



7.2 Utilisation des instruments

Aucune donnée quantitative n'est disponible dans les États membres en ce qui concerne l'utilisation de ces instruments pour calculer l'impact des risques et des mesures de SST. Plusieurs États membres déclarent toutefois avoir l'impression que l'utilisation de ces instruments est croissante. Cette interprétation se fonde principalement sur le simple fait que des instruments d'analyse des coûts et bénéfices ont été développés dans ces pays ces dernières années.

Le manque de ressources dans les petites et moyennes entreprises est l'un des problèmes identifiés. Il est toutefois également reconnu que, dans de grandes entreprises, principalement dans les industries à haut risque, les méthodes sont utilisées de façon plus structurée.

Question

Dans quelle mesure les instruments sont-ils utilisés par les entreprises pour calculer l'impact des mesures de santé et de sécurité au travail?

<p>Autriche</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ la brochure publiée par le "Wirtschaftsförderungsinstitut" a été bien accueillie et utilisée dans les grandes entreprises ↳ les petites et moyennes entreprises ont tendance à utiliser cet instrument dans une moindre mesure en raison de ressources limitées en termes de personnel et de temps 	<p>Belgique</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ l'instrument utilisé pour calculer l'impact d'une mesure est basé sur la comptabilité générale et analytique et l'examen des comptes annuels des entreprises 	<p>Danemark</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ l'utilisation de systèmes "de comptabilité de SST" a augmenté ces 5 dernières années, en particulier dans les municipalités et les institutions gouvernementales locales ↳ dans le secteur privé, certaines des grandes entreprises danoises ont inclut des indicateurs de SST dans leurs "comptes environnementaux" annuels 	<p>Finlande</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ il n'existe aucune information précise sur le nombre d'utilisateurs des différents modèles ↳ certaines grandes entreprises ont développé elles-mêmes des modèles ↳ l'intérêt porté à l'économie de la SST s'est accru, ainsi que l'utilisation et le nombre d'instruments ↳ l'objectif des modèles consiste à améliorer la productivité totale et pas uniquement à minimiser les coûts pour les entreprises 	<p>France</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ suite à la modification des règles d'assurance de la CNAM, un instrument d'évaluation indirecte a été développé pour évaluer l'impact des mesures prises dans le domaine de la SST; seules les grandes entreprises bénéficient toutefois de ce modèle
<p>Allemagne</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ pour promouvoir leur utilisation et application, il existe des projets visant à les présenter lors de l'exposition allemande de SST et par la distribution de logiciels ↳ ces instruments ne sont utilisés et testés que par les grandes entreprises et dans le cadre de projets de recherche ou de programmes subventionnés 	<p>Grèce</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ dans plusieurs cas, les entreprises ont demandé la contribution d'universités ou d'institutions scientifiques 	<p>Irlande</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ de nombreuses entreprises importantes évaluent les mesures de SST comme faisant partie de leurs procédures de contrôle des coûts 	<p>Italie</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ les grandes entreprises utilisent leurs propres méthodes ou étudient les expériences d'autres pays 	<p>Luxembourg</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ les grandes entreprises utilisent leurs propres méthodes
<p>Pays-Bas</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ le modèle de calcul des coûts et de prévention des congés de maladie est utilisé par les professionnels, par exemple, les services de santé et de sécurité au travail 	<p>Portugal</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ les grandes entreprises comptant plus de 100 travailleurs (environ deux mille, employant quelque 800 000 travailleurs) sont légalement tenues de produire un bilan social annuel, envoyé au ministère du Travail 	<p>Espagne</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ le véritable souci des entreprises est de connaître l'évolution des coûts au cours du temps, ce qui signifie que la même méthode d'évaluation doit toujours être utilisée; les réductions des coûts dues à l'introduction de mesures de prévention ne peuvent être évaluées que si la méthode de calcul reste identique 	<p>Suède</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ dans une certaine mesure ↳ des efforts sont consentis pour provoquer des incitations à calculer l'impact des mesures SST 	<p>Royaume-Uni</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ les entreprises de certaines industries à haut risque utilisent des techniques évoluées pour déterminer si des mesures de sécurité particulières valent la peine d'être mises en œuvre ↳ ces entreprises ont acquis une expérience importante en termes d'évaluation financière et d'évaluation des risques quantifiée ↳ selon l'expérience du HSE, l'utilisation d'évaluations de la sécurité dans les industries à haut risque augmente

Partie 3. **UTILISATION D'INCITATIONS FINANCIÈRES**

8

SUBVENTIONS

Jusqu'à présent, nous nous sommes intéressés aux considérations liées aux coûts et bénéfiques des mesures de SST et à l'évaluation de son impact économique. Un autre thème concerne l'application directe des incitations financières pour promouvoir des mesures de prévention. Il est possible de distinguer trois grandes catégories d'incitations financières:

- subventions;
- sanctions financières;
- incitations dans des régimes d'assurance sociale.

8.1 Prédominance des subventions

Les subventions aux différentes entreprises peuvent être utilisées pour réduire les coûts d'investissement en faveur de mesures de SST préventives, assurant ainsi la promotion de leur développement, de leur vente ou de leur achat. Il est possible d'organiser la création et l'application de subventions de diverses manières:

- directement par les autorités nationales;
- par les institutions nationales de SST, etc.;
- par le biais de fonds établis par les autorités publiques ou les organisations d'assurance.

Aux Pays-Bas et au Portugal, des mesures fiscales spécifiques sont prises pour encourager les investissements en SST. L'objectif de ces incitations



consiste, par exemple, à promouvoir l'amélioration de l'environnement de travail, le développement de solutions techniques, l'obtention de meilleurs niveaux de protection et, plus indirectement, la modernisation des entreprises, l'utilisation de technologies sûres et de technologies et d'équipement de travail à faible risque.

Dans la plupart des États membres, il existe un large éventail d'activités subventionnées par des instituts nationaux et d'autres organisations intermédiaires (France, Allemagne). Elles comprennent des mesures telles que la fourniture d'informations, l'assistance technique, l'organisation d'activités de formation et de promotion du respect des règlements.

Dans un certain nombre d'Etats membres des fonds existent, ceux-ci visent à soutenir un large éventail d'activités de prévention. Dans certains cas, il existe des programmes ayant pour objectif de faciliter l'abandon de conditions de travail négatives spécifiques (Danemark). Dans certains pays (Espagne), des incitations positives sont programmées spécifiquement dans le cadre de la promotion du développement de la SST dans les petites et moyennes entreprises.

Il est possible de conclure que les incitations sont généralement fournies en réduisant les coûts du soutien technique ou en établissant des programmes de subvention. Jusqu'à présent, les mesures fiscales ont été relativement peu utilisées. Dans l'ensemble, les incitations positives pour encourager le développement, la vente ou l'achat de produits, méthodes de production, organisations de travail, machines (etc.) sûrs et sains existent toutefois dans une majorité des États membres.

Question

Dans quelle mesure existe-t-il des subventions à l'investissement pour promouvoir le développement, la vente ou l'achat de produits, méthodes de production, organisations de travail, machines (etc.) sûrs et sains?

<p>Autriche</p> <ul style="list-style-type: none"> les organismes obligatoires d'assurance contre les accidents ne peuvent pas accorder de subventions ou de parrainage de ce type 	<p>Belgique</p> <ul style="list-style-type: none"> la promotion de la santé et de la sécurité n'est pas subventionnée un fonds pour l'humanisation du travail a existé au début des années 80. Ce fonds a financé des projets dans des entreprises dépassant l'application stricte des règlements, mais n'a pas été poursuivi 	<p>Danemark</p> <ul style="list-style-type: none"> Le "Fonds pour le travail monotone et répétitif" soutient des projets de développement visant à supprimer ou à réduire le travail répétitif et monotone constituant un danger pour la santé divers crédits pour les exercices 1996 à 2000 couvrent les points suivants: valorisation des personnes, réadaptation et enrichissement du travail et développement de l'organisation 	<p>Finlande</p> <ul style="list-style-type: none"> différents types de subventions sont disponibles. Le plus important est TSR, un fonds de recherche distinct pour l'agriculture et l'emploi public. Le ministère du Commerce et de l'Industrie accorde également des subventions les entreprises sont soutenues par le biais de programmes pour la vie professionnelle et la productivité le TDC finance le développement de méthodes de production 	<p>France</p> <ul style="list-style-type: none"> deux types d'assistance technique sont offerts par les CRAM et l'ANACT (dans le cadre du ministère du Travail) les CRAM apportent également une aide financière sous la forme de remboursements, de prêts et de subventions des subventions au sein du FACT existent pour les opérations novatrices le soutien par le biais des CRAM et de l'ANACT a légèrement augmenté ces dernières années
<p>Allemagne</p> <ul style="list-style-type: none"> dans plusieurs "länder", des programmes spéciaux concernant la sécurité et la santé au travail financent des projets pilotes dans des petites et moyennes entreprises en utilisant des technologies et un équipement de travail à faible risque et/ou une organisation de travail humaine, ces projets améliorent la SST et l'efficacité économique des entreprises 	<p>Grèce</p> <ul style="list-style-type: none"> il existe une politique de soutien des investissements visant à l'amélioration des conditions de santé et de sécurité par le biais des ressources nationales et communautaires 	<p>Irlande</p> <ul style="list-style-type: none"> de telles subventions ne sont pas disponibles il existe toute une série de programmes gouvernementaux visant à améliorer la gestion de la qualité et les méthodes de travail dans les entreprises qui ont un impact sur la SST 	<p>Italie</p> <ul style="list-style-type: none"> certaines méthodes existent au niveau régional 	<p>Luxembourg</p> <ul style="list-style-type: none"> des activités de formation sont organisées par l'A.A.A.
<p>Pays-Bas</p> <ul style="list-style-type: none"> les entreprises agricoles ont pu recevoir un soutien financier temporaire pour les investissements de SST en 1996 et 1997 un règlement fiscal récemment introduit (FARBO) encourage les entreprises à investir dans certains aspects de la SST 	<p>Portugal</p> <ul style="list-style-type: none"> allègement fiscal pour les entreprises effectuant les investissements stipulés. Soutien de la modernisation des entreprises par le biais du cadre communautaire d'appui pour le Portugal (jusqu'en 1999) ces programmes comprennent des mesures spécifiques: soutien au développement de la sécurité au travail, utilisation de technologies sûres et saines ou promotion de la formation professionnelle 	<p>Espagne</p> <ul style="list-style-type: none"> la loi espagnole sur la prévention des risques au travail stipule qu'une fondation de promotion de l'amélioration de la SST sera établie cette loi permet d'octroyer des incitations financières aux PME pour promouvoir les améliorations de la SST certaines communautés autonomes disposent également de subventions pour des programmes spécifiques et ont l'intention de les poursuivre à l'avenir 	<p>Suède</p> <ul style="list-style-type: none"> en Suède, des ressources importantes sont consacrées aux problèmes relatifs à l'environnement de travail et à la vie professionnelle les anciens fonds pour l'environnement de travail et pour la vie professionnelle disposaient de ressources considérables (11 milliards de couronnes suédoises et 25 000 projets pour ce dernier) 	<p>Royaume-Uni</p> <ul style="list-style-type: none"> il n'existe aucun programme de subvention de ce type au Royaume-Uni



8.2 Effets des subventions et développements futurs

Les subventions pour la promotion de l'investissement dans les mesures d'amélioration de la santé et de la sécurité au travail existent dans une majorité des États membres. Dans certains, ces dispositions financières constituent un instrument relativement nouveau ; d'autres ont une longue tradition de subvention des mesures de SST préventives.

Les résultats de cette étude montrent que les effets des mesures entreprises grâce aux subventions sont évalués occasionnellement dans quelques États membres seulement (Allemagne, Pays-Bas et Danemark). Pour certains pays, les projets subventionnés sont relativement nouveaux et n'ont pas encore été évalués. Dans les pays où de tels projets existent depuis plus longtemps, leur effet s'est avéré positif, par exemple, sur l'amélioration des conditions de travail et de la situation professionnelle, ainsi que sur le développement de nouveaux produits réalisés à l'aide d'équipement de travail et de technologies à faible risque.

En ce qui concerne l'avenir des subventions, différentes tendances semblent coexister en Europe. Dans certains États membres, les fonds de subvention sont sous pression, alors que dans d'autres (Finlande, Pays-Bas, Espagne), de nouvelles mesures sont introduites.

Question

Quel a été l'effet de ces mesures? Ce soutien financier devrait-il se poursuivre ou être modifié dans un avenir proche?

<p>Autriche</p>	<p>Belgique</p>	<p>Danemark</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ les accords sont assez récents et n'ont pas encore été évalués ↳ les crédits sont accordés pour une période limitée et n'ont pas été conçus comme des mesures permanentes 	<p>Finlande</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ la plupart des subventions ont eu un impact important sur la communauté professionnelle impliquée ↳ l'objectif de certaines subventions consiste également à diffuser l'expérience acquise grâce aux projets ↳ le montant des subventions versées aux entreprises a récemment augmenté ↳ l'accent est fréquemment mis sur des projets ayant un impact sur le bien-être des travailleurs 	<p>France</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ les entreprises peuvent plus facilement prendre des mesures de modernisation technique et organisationnelle pour améliorer les conditions de travail
<p>Allemagne</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ amélioration de la SST ↳ l'amélioration des méthodes de production et le développement de nouveaux produits ont assuré des emplois ↳ la décision de poursuite des programmes revient aux "länder" fédéraux ↳ une réduction du soutien financier est prévue 	<p>Grèce</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ réaction importante des entreprises présentant des résultats positifs pour la SST ↳ les projets de subvention vont se poursuivre ↳ dans le passé, les subventions technologiques assuraient la promotion du développement de nouvelles machines respectant la SST ↳ les règlements fiscaux et subventions pour l'amélioration technologique devraient se poursuivre 	<p>Irlande</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ aucun programme spécifique de subventions prévu ↳ la modernisation générale des méthodes de travail et des usines etc. a amélioré la SST dans les entreprises 	<p>Italie</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ pas encore évaluable ↳ le soutien sera probablement accru par le ministère de l'Industrie 	<p>Luxembourg</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ aucun soutien financier ↳ aucune évaluation des effets
<p>Pays-Bas</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ les mesures prises sont relativement nouvelles; aucun effet n'est encore connu 	<p>Portugal</p>	<p>Espagne</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ la fondation pour la promotion de l'amélioration de la santé et de la sécurité au travail n'a pas encore été établie et il est donc impossible d'évaluer l'impact des mesures ↳ certaines communautés autonomes ont l'intention de poursuivre le soutien financier à l'avenir 	<p>Suède</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ les résultats ont été positifs 	<p>Royaume-Uni</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ non applicable



SANCTIONS FINANCIÈRES

Au chapitre 8, les subventions ont été décrites comme un outil financier pouvant promouvoir des mesures de SST préventives. Un autre type d'incitation financière susceptible de persuader les entreprises d'adopter des mesures de SST implique l'utilisation de pénalités financières (définies dans ce cas comme une sanction financière imposée par un tribunal) et d'amendes administratives (définies comme une sanction financière imposée directement par les comités d'inspection) comme mesures de sanction.

9.1 Pénalités financières et amendes administratives

Il existe deux façons d'appliquer des sanctions financières. Les autorités responsables de l'application de la législation peuvent soumettre les infractions judiciaires au tribunal. Elles ont cependant une attitude "conservatrice" envers l'utilisation de cet instrument, dans la mesure où il implique une incertitude en termes de chances de réussite et de temps requis. De plus, il semble que des niveaux d'amende assez divers existent en cas de violation de la loi. Certains États membres adhèrent au principe selon lequel la violation impliquée ne peut pas être rentable et les économies réalisées par l'employeur avant la violation sont prises en compte pour prononcer la sentence.

Une autre approche concerne les administrations, qui imposent directement des sanctions financières (amendes administratives). Cela peut conduire à une utilisation plus intensive de ces instruments. Si

les violations sont rectifiées ou des mesures prises, des amendes inférieures (le cas échéant) peuvent être imposées. Les amendes peuvent toutefois être plus élevées en cas de récidive. Des différences existent entre États membres dans la manière dont ces amendes administratives sont imposées.

Les réponses des États membres résumées dans le tableau indiquent clairement qu'ils disposent de systèmes bien développés pour l'imposition de pénalités financières et d'amendes administratives aux entreprises. Il faut toutefois souligner que cela ne signifie pas que la mise en application de la législation soit uniquement axée sur l'imposition de pénalités ou d'amendes. Les sanctions financières semblent être appliquées avec modération. Le respect de la législation dans les entreprises est le principal objectif recherché. Les pénalités ou amendes ne sont utilisées que dans une minorité de cas et généralement uniquement après l'échec des efforts des inspections du travail pour encourager le respect des règlements.

Question

Dans quelle mesure les pénalités financières et les sanctions administratives sont-elles utilisées pour l'application de la législation?

<p>Autriche</p> <ul style="list-style-type: none"> des pénalités existent pour les infractions administratives des employeurs et employés elles existent également pour les personnes exploitant des centres de sécurité ou des centres médicaux industriels les pénalités sont plus élevées en cas de récidive (montants spécifiés) 	<p>Belgique</p> <ul style="list-style-type: none"> les amendes administratives peuvent résulter d'une action de l'inspection du travail les sanctions pénales font partie de la juridiction des tribunaux, qui fixent le montant des amendes lorsque le bureau du procureur ne lance aucune poursuite, une amende administrative peut être prélevée 	<p>Danemark</p> <ul style="list-style-type: none"> en 1996, le DWES a recommandé que les autorités responsables des poursuites attaquent 447 entreprises ou particuliers la pénalité proposée dépend des risques impliqués et de la gravité de la violation. Le principe de base est que les violations de la législation ne peuvent pas être rentables en général, la pénalité proposée s'élève à environ 1 300 ECU 	<p>Finlande</p> <ul style="list-style-type: none"> les pénalités pour les violations dans le domaine du travail se basent sur le code pénal l'échelle pénale va d'un jour-amende à une peine de prison d'un an maximum. Les pénalités pécuniaires peuvent également être utilisées pour les violations relatives à la sécurité l'administration de SST peut utiliser des amendes administratives conditionnelles pour l'application de la SST 	<p>France</p> <ul style="list-style-type: none"> des pénalités financières sont imposées par les tribunaux; leur ampleur dépend de la gravité et du nombre d'employés mis en danger les sanctions administratives, telles que la suspension des activités professionnelles, en particulier dans le secteur de la construction, comportent également un impact financier important
<p>Allemagne</p> <ul style="list-style-type: none"> dans le cadre de l'application des ordres des autorités publiques de SST, des amendes administratives et peines de prison peuvent être imposées dans certains cas, il est également possible de saisir les bénéficiaires illégaux 	<p>Grèce</p> <ul style="list-style-type: none"> les sanctions pénales et administratives sont prévues par la loi sur les sanctions administratives (les amendes et les arrêts d'activités) sont imposés par les inspecteurs essentiellement dans les secteurs d'activités à haut risque (principalement la construction et la construction navale) les pénalités (en général l'emprisonnement) sont imposées par les tribunaux 	<p>Irlande</p> <ul style="list-style-type: none"> les pénalités financières ne sont pas fréquemment appliquées (35 cas en 1996) les inspecteurs de dangers graves peuvent également ordonner la suspension d'un travail particulier susceptible d'avoir un impact financier important les parties blessées peuvent s'assurer de compensations financières par le biais de tribunaux civils 	<p>Italie</p> <ul style="list-style-type: none"> des instructions sont transmises aux coupables de violations et rapportées au procureur; si la violation est corrigée, les amendes font l'objet de discussions administratives et peuvent être réduites à un certain minimum en 1996, environ 15 000 des 38 000 amendes liées à des violations vérifiées suivaient ces procédures d'instruction 	<p>Luxembourg</p> <ul style="list-style-type: none"> amendes imposées par l'A.A.A. (jusqu'à 10 000 ECU) 100% d'augmentation des primes de l'entreprise pour un maximum de 5 ans des mesures administratives sont fréquemment imposées par les inspections du travail pour encourager le respect des règlements
<p>Pays-Bas</p> <ul style="list-style-type: none"> la violation de la législation peut faire l'objet de sanctions. Les pénalités financières sont imposées pour des violations graves en général, un accord est conclu sur l'amélioration et des avertissements transmis ou des ordres émis. Des pénalités financières ne sont imposées que dans une minorité de cas (2 000 représentant un montant total de 1,4 à 2,3 millions d'ECU) 	<p>Portugal</p> <ul style="list-style-type: none"> le respect des règlements peut être assuré par la formation ou l'utilisation de pénalités les pénalités peuvent varier en fonction de la gravité de la violation en cas de danger grave, des inspecteurs peuvent également ordonner la suspension des activités 	<p>Espagne</p> <ul style="list-style-type: none"> la loi sur la prévention des risques au travail classe les violations en fonction de la nature de l'obligation les amendes pour les violations peuvent être appliquées à 3 niveaux en 1997, plus de 22 000 amendes ont été imposées, représentant un montant total de 43 millions d'ECU 	<p>Suède</p> <ul style="list-style-type: none"> certaines sections des règlements peuvent entraîner des pénalités les tribunaux civils rendent un jugement sur ces violations, qui peuvent entraîner des peines d'emprisonnement ou des amendes la majorité des injonctions des inspections peuvent faire l'objet d'une assignation 	<p>Royaume-Uni</p> <ul style="list-style-type: none"> une pénalité financière représente la sanction la plus courante imposée par les tribunaux, bien que d'autres pénalités soient disponibles les victimes de maladies liées au travail ou d'accidents du travail peuvent également obtenir des indemnités personnelles auprès du tribunal



9.2 Effets des sanctions financières et développements futurs

L'application de sanctions financières est l'un des instruments dont disposent les autorités pour encourager l'amélioration de la santé et de la sécurité au travail. En dépit du fait que des systèmes bien développés existent pour l'application de sanctions financières, nous savons relativement peu de choses sur l'impact précis de ce type de mesure. La plupart des États membres ne connaissent pas les effets exacts des sanctions financières imposées.

Certains États membres (Irlande) indiquent que les sanctions financières existantes sont trop faibles pour constituer des mesures de dissuasion suffisantes ou que leur imposition par les tribunaux est trop incertaine et la procédure trop longue et donc inefficace (Pays-Bas). Certains déclarent que ce n'est pas la sanction financière en tant que telle, mais la publicité entourant une affaire, qui semble présenter un impact majeur (Finlande, Luxembourg).

Certains États membres indiquent que les mesures ont eu un effet positif sur la situation de la SST. En outre, une tendance à l'accroissement du niveau des sanctions financières semble se dessiner (Pays-Bas, France, Royaume-Uni). D'autres États membres n'ont aucun projet d'augmentation des sanctions financières, dans la mesure où ils n'ont que récemment modifié leurs règlements à cet égard (Belgique, Espagne et Danemark).

Question

Quel a été l'effet de ces mesures? Des changements sont-ils susceptibles de modifier la portée des sanctions imposées ou leur niveau?

<p>Autriche</p> <ul style="list-style-type: none">➤ ces dernières années, le nombre de violations des règlements sur la santé et la sécurité au travail identifiées a eu tendance à décroître➤ il n'existe aucun projet actuel de modification des pénalités existantes, bien que des demandes de changement soient formulées par certains milieux	<p>Belgique</p> <ul style="list-style-type: none">➤ l'effet de ces mesures sur les employeurs n'est pas connu➤ la nouvelle loi sur le bien-être des travailleurs au travail (1996) a augmenté les sanctions pénales. Elle couvre désormais l'employeur, ses agents ou représentants, toute entreprise externe, le chef de projet, le client et les sous-traitants, notamment les indépendants	<p>Danemark</p> <ul style="list-style-type: none">➤ aucune donnée quantitative n'est disponible➤ les mesures de pénalité ont été étendues en 1997➤ l'objectif principal de la modification consiste à influencer le niveau général des pénalités financières, qui devrait augmenter	<p>Finlande</p> <ul style="list-style-type: none">➤ les procès sont généralement assez efficaces, principalement en raison de la publicité➤ les sanctions de l'administration de SST rendent ses propres activités plus efficaces➤ le renouvellement du code pénal est trop récent pour être évalué➤ un changement est préparé pour permettre d'imposer directement des amendes	<p>France</p> <ul style="list-style-type: none">➤ ces mesures ont un effet dissuasif➤ plusieurs sanctions pénales ont été récemment rendues plus strictes➤ aucun projet de modification des procédures de sanction n'est prévu
<p>Allemagne</p> <ul style="list-style-type: none">➤ la conséquence générale des mesures est que les entreprises respectent la loi➤ les mesures contribuent au fait que, d'une manière générale, les entreprises allemandes appliquent correctement les dispositions de santé et de sécurité au travail	<p>Grèce</p> <ul style="list-style-type: none">➤ les pénalités financières se sont avérées contribuer de façon significative à la mise en œuvre de la législation par les employeurs➤ elles continueront d'être appliquées avec un réajustement du niveau des amendes tous les 4 ou 5 ans (le dernier réajustement a été effectué en 1994)	<p>Irlande</p> <ul style="list-style-type: none">➤ les pénalités financières éventuelles sont généralement faibles et n'ont pas de valeur dissuasive➤ chacun semble s'accorder pour dire que les pénalités financières devraient être augmentées jusqu'à constituer des mesures de dissuasion	<p>Italie</p> <ul style="list-style-type: none">➤ les amendes ont toujours été efficaces en tant que mesures de dissuasion psychologiques générales, mais cet effet n'est pas quantifiable	<p>Luxembourg</p> <ul style="list-style-type: none">➤ les effets des pénalités et amendes sont limités mais positifs➤ la mauvaise publicité entourant un procès est efficace➤ la doctrine des tribunaux concernant les pénalités peut se modifier
<p>Pays-Bas</p> <ul style="list-style-type: none">➤ l'introduction d'une pénalité administrative est prévue dans un projet de modification de la loi sur les conditions de travail. Avec cet instrument supplémentaire, l'inspection du travail pourra imposer directement des amendes à l'employeur	<p>Portugal</p> <ul style="list-style-type: none">➤ l'existence de pénalités encourage la prévention des risques et l'amélioration des conditions de santé et de sécurité➤ il est prévu de revoir le montant des pénalités défini dans l'ancienne législation	<p>Espagne</p> <ul style="list-style-type: none">➤ l'effet des amendes administratives n'a pas été évalué indépendamment d'autres mesures➤ la loi sur la prévention des risques au travail est entrée en vigueur en 1996 et un changement des amendes maximum est improbable dans un avenir proche	<p>Suède</p> <ul style="list-style-type: none">➤ aucune évaluation n'a encore été effectuée	<p>Royaume-Uni</p> <ul style="list-style-type: none">➤ aucune évaluation n'a été effectuée➤ il n'existe aucun projet d'augmentation des amendes maximum, mais les ministres ont exprimé le souhait d'accroître le niveau réel des pénalités financières imposées dans les limites existantes

10

INCITATIONS DANS LES RÉGIMES D'ASSURANCE SOCIALE

Jusqu'à présent, aucune référence explicite n'a été faite au rôle potentiel des régimes d'assurance sociale (notamment la sécurité sociale) en matière de santé et de sécurité au travail. L'attention a été principalement accordée au rôle des mesures directes des autorités nationales ou régionales. Il convient toutefois de souligner que les régimes d'assurance sociale (dirigés par les administrations publiques, les partenaires sociaux ou les organismes privés) peuvent jouer un rôle important dans l'encouragement de l'amélioration de la santé et de la sécurité au travail, en particulier dans la mesure où ils ont un intérêt direct dans la réduction du nombre de maladies professionnelles et d'accidents du travail.

Dans ce contexte, les États membres ont été invités à fournir une brève description des principales fonctions du système d'assurance social en ce qui concerne la SST et à indiquer dans quelle mesure des incitations financières existent dans ces régimes pour améliorer la SST. En outre, les États membres ont été questionnés sur les changements éventuels futurs du niveau de ces incitations.

10.1 Principales fonctions des régimes d'assurance sociale

Dans les États membres européens, les régimes d'assurance sociale traitent des conséquences financières des accidents du travail et des maladies



professionnelles pour les employés. L'assurance sociale concernant les accidents ou maladies professionnelles est souvent une obligation légale, ce qui ne signifie pas nécessairement que l'assurance contre les accidents du travail fasse partie d'un régime national de sécurité sociale. Dans certains États membres, des compagnies d'assurance privée sous contrôle public (semi-publiques) sont responsables de ces assurances. Certains États membres disposent de régimes d'assurance distincts pour les accidents du travail et les maladies professionnelles.

Dans quelques États membres (Royaume-Uni), les employés victimes d'accidents du travail peuvent également réclamer des indemnités auprès des tribunaux s'ils peuvent prouver que leur employeur a négligé de veiller à leur sécurité.

Brève description du régime d'assurance sociale concernant les accidents du travail et les maladies professionnelles

<p>Autriche</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ obligation légale ↳ ne couvre que les bénéficiaires standard ↳ l'assurance contre les accidents est orientée vers des soins préventifs et curatifs et des indemnités 	<p>Belgique</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ système double: les maladies professionnelles sont couvertes par le régime d'assurance sociale, et les accidents du travail par des régimes d'assurance privés ↳ le fonds des maladies professionnelles a pour objectif des soins curatifs et des indemnités ↳ ces dernières sont payées et les frais de traitement remboursés si l'on peut prouver une exposition; si la maladie n'est pas reprise dans la liste, la victime doit prouver qu'elle a été générée par son travail 	<p>Danemark</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ l'incitation financière la plus importante est le paiement par les employeurs des coûts de congés de maladie pendant les deux premières semaines (secteur privé) ou pour l'ensemble de la période de maladie (secteur public) ↳ le régime obligatoire d'assurance responsabilité des employeurs pour les accidents du travail est un accord d'assurance privé ↳ l'assurance responsabilité de l'employeur obligatoire pour les maladies professionnelles est prise en charge par un organisme de réassurance 	<p>Finlande</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ le système d'assurance contre les accidents est obligatoire et légal ↳ les compagnies d'assurance privées sous contrôle public sont responsables de l'assurance contre les accidents ↳ assurance des employés: les entrepreneurs et les membres de leur famille ne sont généralement pas couverts par un régime d'assurance obligatoire (à l'exception des agriculteurs) 	<p>France</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ les risques de maladies professionnelles et d'accidents du travail sont couverts par le système national de sécurité sociale ↳ la majorité des travailleurs sont assurés par la CNAM ↳ elle indemnise les travailleurs blessés et fixe le taux des cotisations d'assurance payées par les entreprises
<p>Allemagne</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ Les fonds d'assurance contre les accidents sont des entreprises soumises au droit public et autogérées par les partenaires sociaux ↳ l'assurance contre les accidents est structurée par secteur économique ↳ la tâche légale consiste à prévenir les accidents, les maladies professionnelles et les risques de santé liés au travail et à minimiser leurs conséquences 	<p>Grèce</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ régimes publics de sécurité sociale obligatoires 	<p>Irlande</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ il existe un système d'assurance sociale obligatoire auquel à la fois les employeurs et les employés contribuent les employés qui souffrent de blessures ou de maladies liées au travail sont éligibles pour certains paiements de sécurité sociale 	<p>Italie</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ l'assurance est obligatoire et couvre tous les accidents du travail, ainsi que toutes les maladies reconnues comme directement liées au travail ↳ gérée par l'INAIL, fonctionnant sous l'égide du ministère du Travail 	<p>Luxembourg</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ gérée par l'A.A.A. (association d'assurance contre les accidents), fonctionnant sous l'égide du gouvernement ↳ système obligatoire et légal ↳ assurance des employés ↳ l'assurance couvre les accidents du travail et les maladies professionnelles
<p>Pays-Bas</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ le système d'assurance sociale ne fait pas de distinction entre la maladie et l'invalidité dues à des raisons professionnelles ou à d'autres raisons ↳ les employeurs doivent payer les coûts des congés de maladie pendant la première année de maladie ↳ l'assurance invalidité des employés couvre la maladie et l'invalidité des personnes malades pendant plus d'un an ↳ les frais médicaux sont couverts par les régimes d'assurance nationaux ou privés, en fonction des revenus 	<p>Portugal</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ régime privé d'assurance contre les accidents coordonné par l'"Instituto de Portugal" ↳ la maladie professionnelle est couverte par le régime de sécurité sociale par le biais du centre national de protection contre les risques professionnels, financé par les contributions des employeurs 	<p>Espagne</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ régime obligatoire dans le cadre du système de sécurité sociale ↳ généralement, l'assurance est garantie par l'association mutuelle pour les accidents du travail et maladies professionnelles (association d'employeurs indépendante établie pour la gestion commune des responsabilités). Elle est parfois garantie par l'organisme responsable du système de sécurité sociale ↳ l'assurance vise les soins préventifs et curatifs et les indemnités 	<p>Suède</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ l'assurance couvrant les blessures se produisant au lieu de travail est obligatoire pour toutes les personnes rémunérées et est financée par les contributions sociales des employeurs ↳ cette assurance est gérée avec l'allocation régulière des indemnités de santé 	<p>Royaume-Uni</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ outre les indemnités d'invalidité générales, des indemnités spécifiques sont disponibles pour les personnes invalides suite à des accidents du travail ou souffrant de maladies professionnelles spécifiques ↳ système d'assurance obligatoire auquel les employeurs doivent souscrire pour couvrir leur responsabilité en cas d'accident ou de maladie dont sont victimes leurs employés au travail



10.2 Incitations dans le régime d'assurance sociale

Les régimes d'assurance sociale couvrant les coûts des accidents du travail et des maladies professionnelles impliquent des ressources financières importantes issues des cotisations des employeurs et travailleurs.

Le prélèvement de primes permet de créer des incitations financières pour encourager les actions préventives dans les entreprises. Une petite majorité des États membres européens ont des incitations financières obligatoires intégrées dans les régimes d'assurance sociale. Ils font état de plusieurs types d'incitations. La différenciation des primes pour l'assurance contre les maladies professionnelles et accidents du travail ou des cotisations au système de sécurité sociale constitue les incitations les plus répandues.

La différenciation des primes ou des cotisations dépend généralement dans une certaine mesure du comportement des entreprises ou des résultats en matière de sécurité et de santé au travail. Les indicateurs déterminant les primes varient. La différenciation des primes peut être liée au niveau de risque dans différents secteurs ou au niveau de risque ou aux conditions de travail dans les différentes entreprises. Ce dernier facteur ne concerne que les grandes entreprises. Dans certains pays, le montant des primes dépend du degré de respect des règlements, et dans d'autres, du niveau de mise en œuvre des mesures de santé et de sécurité appropriées.

Dans certains États membres, les régimes d'assurance sociale incluent, outre la différenciation de primes ou de cotisations susmentionnée, d'autres outils visant à encourager les entreprises à améliorer la santé et la sécurité au travail, dont:

- avances ou subventions pour les actions de prévention;
- indemnisation partielle des employeurs pour les coûts d'un service de santé professionnel;
- obligation de payer les coûts de périodes d'absence pour raison de maladie;
- réclamation des coûts en cas de négligence grave de l'employeur.

En général, les États membres ne prévoient aucun changement majeur du niveau ou de la nature de ces incitations. Il semble toutefois exister une tendance à une plus grande différenciation des primes pour l'assurance contre les accidents du travail et les maladies professionnelles. En Suède, l'introduction d'incitations financières fait l'objet d'un débat.

Question

Dans quelle mesure existe-t-il des incitations financières dans des régimes d'assurance sociale pour améliorer la santé et la sécurité au travail? Prévoyez-vous des changements concernant l'incidence ou le niveau de ces incitations?

<p>Autriche</p> <ul style="list-style-type: none"> les institutions d'assurance sociale peuvent prendre des mesures pour récupérer auprès de l'employeur les prestations d'assurance sociales versées en cas d'accidents industriels ou de maladies professionnelles en cas de négligence grave ou de provocation intentionnelle aucun changement prévu 	<p>Belgique</p> <ul style="list-style-type: none"> le fonds des maladies professionnelles ne comprend pas d'incitations financières aucun changement n'est attendu dans la gestion du fonds des maladies professionnelles concernant la prévention. Diverses cotisations au fonds sont toutefois possibles selon les efforts d'une entreprise en termes de prévention 	<p>Danemark</p> <ul style="list-style-type: none"> ni les régimes d'assurance sociale ni les systèmes d'indemnisation ne contiennent d'incitations financières spécifiques l'incitation financière la plus importante est celles des employeurs qui paient les coûts de congé de maladie pendant les deux premières semaines (dans le secteur privé) ou toute la période de maladie (dans le secteur public) aucun changement n'est attendu 	<p>Finlande</p> <ul style="list-style-type: none"> indemnisation des employeurs pour les coûts des services de santé professionnels les régimes d'assurance accident comprennent des incitations pour les grandes entreprises, des systèmes tarifaires spéciaux où les primes sont basées sur les accidents 	<p>France</p> <ul style="list-style-type: none"> les CRAM fournissent des incitations financières aux PME sous la forme d'avances ou de subventions aucun changement important n'est attendu les grandes entreprises peuvent bénéficier de remboursements sur leurs cotisations d'assurance si elles prennent des mesures pour améliorer la SST
<p>Allemagne</p> <ul style="list-style-type: none"> la contribution reflète la différence de portée et de coûts de prévention des accidents dans différentes entreprises un système supplémentaire impliquant l'imposition de suppléments ou l'octroi de réductions à l'entreprise assurée récompense les efforts concernant les mesures de SST les incitations sont régulièrement examinées et ajustées selon le tarif de risque 	<p>Grèce</p> <ul style="list-style-type: none"> l'IKA impose aux employeurs une cotisation de risque professionnel, liée aux normes de SST dans l'entreprise jusqu'à présent, cette incitation n'a pas été couronnée de succès de nouvelles incitations sont en cours d'examen 	<p>Irlande</p> <ul style="list-style-type: none"> il n'existe aucune incitation spécifique dans les régimes d'assurance sociale 	<p>Italie</p> <ul style="list-style-type: none"> la prime payée par les employeurs à l'INAIL est calculée sur la base du montant total des salaires, à un taux variable dépendant de risques spécifiques l'INAIL a introduit 3 types d'incitations: la différenciation des taux, les primes des PME et les primes du secteur de la construction la différenciation des taux dépend de l'application intégrale de règlements de prévention 	<p>Luxembourg</p> <ul style="list-style-type: none"> aucune incitation n'existe le prélèvement de primes par les secteurs à risque constitue une sorte d'incitation financière un prélèvement davantage orienté vers les entreprises fait l'objet d'un débat
<p>Pays-Bas</p> <ul style="list-style-type: none"> les employeurs paient au moins 70% des salaires pendant la première année de congés de maladie, mais peuvent souscrire une assurance pour l'éviter. Les primes sont basées sur le niveau de congés de maladie après la première année, l'assurance de la loi sur les indemnités d'invalidité couvre la maladie et l'invalidité. La prime est liée au nombre de personnes invalides ayant quitté l'entreprise les cinq dernières années. 	<p>Portugal</p> <ul style="list-style-type: none"> les incitations financières visant à améliorer la santé et la sécurité au travail n'existent pas dans les régimes d'assurance sociale portugais 	<p>Espagne</p> <ul style="list-style-type: none"> l'assurance peut être réduite de 10% maximum si des mesures de prévention efficaces sont utilisées ou augmentées de 20% maximum pour les entreprises ne respectant pas cette demande le montant des indemnités payables sera augmenté de 30 à 50% lorsque l'accident ou la maladie résulte du non-respect des règlements des changements sont prévus à partir de 1998 	<p>Suède</p> <ul style="list-style-type: none"> aucune incitation financière n'existe dans les régimes d'assurance sociale les incitations financières font l'objet d'un débat 	<p>Royaume-Uni</p> <ul style="list-style-type: none"> il n'existe aucune incitation financière dans le système de sécurité sociale britannique. Les indemnités étant payées par l'État à partir de l'impôt général



10.3 Régimes d'assurance privés

Les États membres européens disposent non seulement de régimes d'assurance sociale obligatoires, mais parfois aussi de régimes d'assurance privés volontaires comprenant des incitations financières pour encourager les entreprises à améliorer le niveau de santé et de sécurité au travail. Les principales incitations utilisées dans les régimes d'assurance privés sont les suivantes:

- différenciation des primes d'assurance des coûts, par exemple, des congés de maladie et des traitements médicaux liés à des maladies professionnelles et accidents du travail;
- différenciation des primes d'assurance contre les plaintes d'employés à l'égard de leur employeur en cas d'accidents du travail et de maladies professionnelles.

La portée des incitations financières fournies par les régimes d'assurance privés pour améliorer la santé et la sécurité est limitée. Dans la plupart des cas, en particulier pour les plus petites entreprises, les frais d'assurance sont liés à l'expérience sectorielle des demandes de prestation plutôt qu'à l'évaluation de l'efficacité des prestations de santé et de sécurité des entreprises individuelles.

Les assureurs privés ont une plus grande marge de manœuvre pour la fourniture d'incitations aux grandes entreprises faisant appel à des systèmes de gestion à risque reconnus par l'assureur. Pour les autres entreprises plus petites, les primes d'assurance ne tiennent toutefois généralement compte que des risques impliqués, sans prêter attention aux

efforts de prévention de l'entreprise. En revanche, les coûts d'assurance étant liés aux forces du marché, les incitations relatives aux résultats en matière de santé et de sécurité tendent à être supplantées par les fluctuations des coûts entraînées par les conditions du marché.

Bien qu'il existe dans certains États membres une tendance à l'accroissement de la souplesse des primes d'assurance, peu de changements sont attendus dans le niveau ou l'incidence de ces incitations financières dans les régimes d'assurance privée.

Question

Dans quelle mesure existe-t-il des incitations financières dans des régimes d'assurance privés visant à améliorer la santé et la sécurité? Prévoyez-vous des changements dans l'incidence ou le niveau de ces incitations?

<p>Autriche</p> <ul style="list-style-type: none"> on ne sait pas s'il existent des incitations financières dans des régimes d'assurance privée spécifiquement adaptés aux mesures de santé et de sécurité au travail 	<p>Belgique</p> <ul style="list-style-type: none"> les bons résultats relatifs aux accidents du travail sont pris en compte par les assureurs. Les primes peuvent varier de 15% maximum les primes des petites entreprises varient peu il existe une tendance à la prise en compte des risques impliqués et des efforts de prévention d'une entreprise 	<p>Danemark</p>	<p>Finlande</p> <ul style="list-style-type: none"> les régimes d'assurance privée ne comprennent pas d'éléments affectant la SST aucun changement des pratiques courantes n'est attendu dans un avenir proche 	<p>France</p> <ul style="list-style-type: none"> le risque d'accidents du travail et de maladies professionnelles est couvert par le système de sécurité sociale national et non par des régimes d'assurance privée
<p>Allemagne</p> <ul style="list-style-type: none"> les entreprises sont tenues d'adopter un régime obligatoire d'assurance contre les accidents. Les régimes d'assurance contre les accidents privés n'utilisent pas d'incitations financières pour inciter à l'amélioration de la santé et de la sécurité au travail dans les entreprises 	<p>Grèce</p> <ul style="list-style-type: none"> les organisations d'assurance privée tiennent généralement compte du traitement des questions de SST par l'entreprise assurée, ainsi que des résultats liés au sujet de l'assurance (par exemple, progression des accidents) aucune donnée disponible sur les développements futurs 	<p>Irlande</p> <ul style="list-style-type: none"> des incitations financières existent dans la mesure où un lien existe entre les coûts et les niveaux des primes un système pilote a été mis au point selon lequel certaines nouvelles PME acceptant d'entreprendre un cours approuvé de SST et qui ultérieurement mettent en place un système approprié de gestion de la sécurité se voient dès lors offrir des primes d'assurance réduites 	<p>Italie</p> <ul style="list-style-type: none"> aucune incitation financière ni réduction des taux la prime est fixée sur la base du risque concret couvert l'adoption de mesures de santé et de sécurité peut contribuer à l'allègement d'une prime 	<p>Luxembourg</p> <ul style="list-style-type: none"> légalement, les entreprises doivent s'affilier à l'A.A.A. aucun régime d'assurance privée n'existe
<p>Pays-Bas</p> <ul style="list-style-type: none"> les assureurs déterminent la prime d'assurance en vue du paiement de congés de maladie dans l'entreprise les entreprises peuvent également choisir de supporter les coûts des congés de maladie elles-mêmes ou de n'assurer qu'une partie des coûts aucun changement supplémentaire n'est prévu 	<p>Portugal</p> <ul style="list-style-type: none"> introduction de primes évaluées selon le risque d'accidents du travail dans l'entreprise en 1998 les primes seront évaluées en référence à l'activité poursuivie et aux conditions de prévention sur le lieu de travail 	<p>Espagne</p> <ul style="list-style-type: none"> les risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles ne sont pas couverts par les régimes d'assurance privée 	<p>Suède</p> <ul style="list-style-type: none"> il n'existe aucune incitation financière les systèmes d'assurance privée ne prévoient pas de clauses concernant la santé et la sécurité 	<p>Royaume-Uni</p> <ul style="list-style-type: none"> la portée des incitations financières dans des régimes d'assurance est très limitée le coût de l'assurance est lié à l'expérience historique ou sectorielle des demandes de prestation, en particulier pour les petites entreprises

11

SÉLECTION DE CONTRACTANTS SUR LA BASE DE CRITÈRES DE SST

Une approche assez nouvelle et différente consiste à promouvoir la santé et la sécurité au travail dans les entreprises en sélectionnant les contractants ou fournisseurs de produits, biens et services sur la base de leurs résultats en matière de santé et de sécurité au travail. Dans le contexte de ce projet, nous avons demandé aux États membres si les clauses contractuelles imposées par les organismes publics lors de la passation des contrats de fournitures de biens et de services pouvaient porter sur des critères de SST.

Les résultats de cette étude démontrent que de nombreux États membres disposent d'une certaine expérience à cet égard.

Une approche rigoureuse est parfois adoptée, selon laquelle les organismes publics exigent que le contractant respecte la législation de SST. Dans certains États membres, il existe une législation spécifique interdisant aux organismes publics de passer des contrats avec tout coupable de violations de règles relatives à la santé et à la sécurité au travail (Espagne). Parfois, les dispositions des contrats publics imposent le respect des règlements de santé et de sécurité pendant l'exécution des travaux. Dans d'autres États membres, le soin (ou l'initiative) est laissé aux organismes publics en question de tenir compte des résultats en terme de santé et de sécurité au travail des contractants.



Les organismes publics peuvent également exiger des normes de SST allant au-delà du minimum défini par les règlements ou exiger des initiatives spécifiques soutenant la mise en œuvre pratique de la SST sur le lieu de travail, par exemple des campagnes ou programmes de formation (Pays-Bas).

Il existe de nombreuses raisons pour lesquelles la prise en compte dans l'octroi de contrats des résultats en matière de santé et de sécurité au travail des contractants peut être considérée comme importante.

D'abord, les organismes publics (nationaux et locaux), peuvent sous-traiter d'importantes quantités de travail. Les contrats entre organismes publics et contractants peuvent être relativement importants ou le type de travail/service requis assez spécifique. Ce procédé peut créer une incitation à présenter de bons résultats en matière de santé et de sécurité dans certains secteurs. Ensuite, les entreprises contractantes peuvent constituer un exemple de bonne pratique de travail pour les autres.

Question

Dans quelle mesure les organismes publics, sélectionnent-ils leurs contractants sur la base de normes de santé et de sécurité pour l'achat de biens et de services?

<p>Autriche</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ dans certains cas, les parties contractantes sont tenues de respecter les règlements de santé et de sécurité au travail 	<p>Belgique</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ des procédures spécifiques régissent l'achat d'équipements de travail et de protection personnelle/collective dans le secteur public ↳ l'employeur principal doit éviter les sous-traitants dont les résultats en matière de santé et de sécurité sont, à sa connaissance, médiocres 	<p>Danemark</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ les variables de SST sont incluses dans les guides de politique d'achat des autorités nationales et locales, concernant principalement les produits ↳ aucune donnée quantitative sur les conditions imposées n'est disponible 	<p>Finlande</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ il n'est pas courant d'imposer de telles conditions 	<p>France</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ les contractants doivent respecter les règlements de bien-être, qui englobent la santé et la sécurité au travail
<p>Allemagne</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ lorsque des autorités publiques octroient des contrats, ces derniers englobent des conditions préalables obligatoires selon lesquelles les dispositions légales, notamment les règlements de SST, doivent être respectées 	<p>Grèce</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ toutes les autorités imposent des conditions concernant la SST ↳ les contrats sont strictement mis en œuvre en cas d'achat de biens ou services pour lesquels certaines exigences ou normes sont stipulées dans la législation (par exemple, équipement de construction, etc.) 	<p>Irlande</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ certaines organisations exigent une copie de la déclaration de sécurité des fournitures avant l'achat de services/biens 	<p>Italie</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ la législation en vigueur nécessite la stipulation par les formules de soumission du fait que les règlements de sécurité doivent être respectés conformément aux directives européennes ↳ une association nationale (ITACA) a été fondée récemment pour définir et développer des procédures administratives transparentes de qualité élevée dans les appels d'offres 	<p>Luxembourg</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ l'A.A.A. impose ses propres règlements de prévention des accidents aux contractants ↳ les grandes entreprises imposent leurs normes de SST aux contractants
<p>Pays-Bas</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ dans plusieurs exemples, les autorités, en tant qu'organisations privées, imposent des conditions aux contractants en ce qui concerne les normes de santé et de sécurité pour l'achat de biens et services, notamment pour les services de nettoyage et le dragage 	<p>Portugal</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ tous les organismes d'autorité doivent respecter la législation spécifique couvrant les régimes de travaux publics et l'acquisition de biens ou services ↳ pour les produits, ils doivent garantir une gamme de spécifications de sécurité techniques conformes aux normes européennes ou nationales 	<p>Espagne</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ il est interdit aux administrations publiques d'octroyer des contrats à toute personne coupable de violations concernant la SST. Les dispositions des contrats publics stipulent l'obligation de respecter les règlements de SST pendant l'exécution des travaux ↳ les produits offerts aux administrations publiques doivent respecter les dispositions de sécurité 	<p>Suède</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ ce n'est pas habituel d'imposer de telles conditions 	<p>Royaume-Uni</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ toutes les entreprises, notamment les autorités locales, ont certaines responsabilités relatives aux actions de leurs contractants dans le cadre de la législation de santé et de sécurité. La façon dont les autorités cherchent à influencer les contractants dépend en grande partie des différentes autorités

Partie 4. **NIVEAU EUROPÉEN**

12

INITIATIVES AU NIVEAU EUROPÉEN

Nous avons demandé aux États membres quelles initiatives pourraient être entreprises au niveau européen en ce qui concerne les aspects économiques de la santé et de la sécurité au travail.

Selon la plupart des États membres, il est nécessaire d'échanger des informations sur l'estimation des coûts et bénéfices des mesures prises par les administrations nationales. Ce processus est considéré comme utile et devrait être davantage appliqué, selon certains pays. En particulier, l'évaluation économique de directives communautaires, l'information au niveau macro et les études des mesures spécifiques ont été mentionnées.

En ce qui concerne le développement de méthodologies au niveau national, de nombreux États membres estiment qu'une méthodologie permettant d'évaluer l'impact de l'application des directives communautaires à l'aide de facteurs communs permettant d'effectuer des comparaisons s'avère nécessaire. La Finlande a recommandé une plus grande harmonisation des statistiques entre États membres, comme la quantification de l'incidence des maladies liées au travail. Ces données ont été mentionnées comme conditions préalables fondamentales pour une analyse économique ultérieure et une évaluation des coûts et bénéfices des directives européennes actuelles ou proposées. A l'heure actuelle, toute estimation de chiffres européens comparables est à la fois difficile et exhaustive.



Plusieurs pays suggèrent le développement de méthodologies ou d'instruments à utiliser au niveau des entreprises. Certains États membres (Italie, Pays-Bas) ont souligné l'importance de modèles simples pour l'analyse des coûts et bénéfices, pouvant également être quotidiennement utilisés par les PME. Ces méthodes pratiques et simples devraient aborder de façon explicite des bénéfices autres que la réduction des congés de maladie, tels que la productivité, la qualité des produits/services et la compétitivité. Les méthodes et instruments dans ce domaine doivent être moins influencés par la législation nationale et pourraient être diffusés plus aisément. La Grèce a suggéré que les partenaires sociaux soient impliqués, afin d'ajouter leurs propres chiffres, opinions et expériences, dans toute activité future affectant les aspects économiques au niveau européen.

Outre le développement de méthodologies (aux niveaux national et des entreprises), de nombreuses suggestions différentes ont été faites en faveur d'initiatives à prendre au niveau européen, par exemple:

- évaluation des mesures en termes de productivité et de compétitivité;
- directives pour des indicateurs homogènes et amélioration de la comparabilité;
- base de données de mesures, coûts et efficacité;
- projets pilotes, recherche;
- échange d'exemples et de méthodes fructueuses.

La diffusion d'informations sur les incitations financières est soutenue par la plupart des États membres. Certains suggèrent davantage de recherche et de diffusion des preuves empiriques de l'efficacité des systèmes d'incitations basés sur l'assurance.

Le projet SHAPE produira également des informations pertinentes sur les méthodologies. Financé par la Commission européenne, ce projet a pour objectif de développer et de tester des méthodologies d'analyse des coûts et bénéfices de la santé et de la sécurité au travail.

TABLEAU. VUE D'ENSEMBLE DES INITIATIVES SUGGÉRÉES PAR LES ÉTATS MEMBRES AU NIVEAU EUROPÉEN

	AU	BE	DK	FI	FR	GE	GR	IR	IT	LUX	NL	PT	ES	SW	UK
Estimations concernant les directives communautaires et leur diffusion	●		●	●	●	●							●		●
Diffusion des estimations et des données au niveau national	●			●	●	●	●		●			●	●		●
Développement et expériences des méthodologies (niveau macro)					●	●			●	●					●
Harmonisation des données, amélioration de la comparabilité				●					●	●			●		●
Développement et comparaison des méthodes et des instruments pour les entreprises			●	●	●	●			●			●			●
Diffusion des bons exemples, projets pilotes, bases de données				●	●		●		●	●	●		●	●	●
Informations sur les études de cas, diffusion aux PME									●		●				
Estimation des bénéfices, des effets sur la productivité et la qualité		●	●	●					●	●		●			
Indicateurs d'efficacité				●		●									
Incitations économiques	●			●	●										●
Projets de recherche					●			●	●						●

Question

Quelles initiatives pourraient être prises au niveau européen pour favoriser l'échange d'informations sur l'estimation des coûts et bénéfices des mesures prises par les administrations nationales?

<p>Autriche</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ il est impossible d'effectuer des estimations de ce type. Au mieux, elles fourniraient des informations erronées, un échange d'informations semble superflu 	<p>Belgique</p>	<p>Danemark</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ La Commission européenne pourrait doit diffuser les documents finaux sur l'évaluation de l'impact des directives communautaires 	<p>Finlande</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ toutes les analyses d'impacts devraient être aisément disponibles 	<p>France</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ l'échange d'informations entre administrations nationales pourrait s'avérer utile (études statistiques, expériences méthodologiques, etc.)
<p>Allemagne</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ l'échange d'informations sur ces thèmes devrait être plus répandu 	<p>Grèce</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ diffusion et échange d'informations entre les administrations nationales avec exemples et commentaires (soit par le biais de documents, d'Internet ou de programmes de visite) ↳ collecte de données, opinions et suggestions des partenaires sociaux et des organismes de sécurité sociale 	<p>Irlande</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ très peu d'informations semblent être disponibles sur ces coûts/bénéfices. Un financement devrait peut-être être mis à disposition pour la recherche 	<p>Italie</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ la diffusion des informations aux PME, en utilisant un langage simple, tout d'abord par le biais du Réseau de l'Agence européenne mais également directement par l'INAIL et les info-centres des chambres de commerce 	<p>Luxembourg</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ le projet SHAPE du NIA-TNO demandé par la DG-V, pourrait être utilisé à cette fin
<p>Pays-Bas</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ la diffusion d'informations sur les études de cas semble particulièrement précieuse, ces informations pouvant avoir une valeur éducative. L'obtention d'informations suffisantes sur les études de cas est extrêmement coûteuse. Des exemples des connaissances internationales disponibles pourraient être utiles 	<p>Portugal</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ les initiatives contribuant à l'échange et à la diffusion d'informations sur les analyses des coûts et bénéfices sont très importantes, tant pour les administrations que pour les entreprises 	<p>Espagne</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ promotion de la fourniture d'informations maximales sur les expériences des administrations nationales concernant l'estimation des coûts et bénéfices des mesures publiques 	<p>Suède</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ diffusion d'estimations et de données au niveau national ↳ plus d'information et d'analyse de l'impact des incitations économiques sur la SST ↳ échange accru d'expériences utilisant des méthodes et modèles différents 	<p>Royaume-Uni</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ des informations sur des études spécifiques conçues pour évaluer les coûts et bénéfices des mesures pourraient s'avérer utiles ↳ les expériences relatives à la méthodologie et aux résultats pourraient être davantage partagées ↳ les activités sur les coûts de la maladie et de la sécurité devraient se focaliser, à court ou moyen terme, sur la diffusion d'études nationales

Question

Quelles initiatives pourraient être prises au niveau européen pour calculer le coût des mauvaises conditions de travail, et le développement et l'utilisation de méthodologies d'estimation des coûts et bénéfiques?

<p>Autriche</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ des calculs de ce type au niveau européen pourraient s'avérer utiles ↳ la pertinence des estimations de ce type est limitée ↳ les conséquences concrètes devraient être clarifiées préalablement au développement d'analyses des coûts et bénéfiques ↳ de nouvelles méthodologies ne doivent pas entraîner un surcroît de travail 	<p>Belgique</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ la priorité doit être accordée à l'évaluation de l'impact des mesures sur la concurrence, les niveaux d'emploi, la productivité et la qualité des produits 	<p>Danemark</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ les développements supplémentaires devraient se concentrer sur la quantification de l'incidence des maladies liées au travail ↳ au niveau des entreprises, des composants de "bénéfiques" autres que les congés de maladie sont nécessaires ↳ un développement accru de méthodes simples et pratiques pour inclure la productivité et la qualité des produits/services dans les calculs au niveau des entreprises est nécessaire 	<p>Finlande</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ l'harmonisation des statistiques est une condition essentielle à la comparabilité. Des calculs économiques commentés devraient être aisément disponibles ↳ des méthodes de calcul et d'estimation des coûts et bénéfiques de la SST devraient être évaluées et développées par le biais d'une coopération européenne ↳ les méthodes fructueuses devraient être diffusées 	<p>France</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ l'utilisation de groupes d'experts est recommandée pour développer une méthodologie d'évaluation des coûts et bénéfiques de la santé et de la sécurité au travail au sein du comité consultatif sur la santé et la sécurité au travail à Luxembourg ↳ des projets pilotes dans des entreprises sont suggérés pour tester les méthodologies d'estimation des coûts et bénéfiques
<p>Allemagne</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ comparaison et évaluation critique des instruments appropriés, par ex., en établissant un réseau d'information approprié ↳ les efforts européens devraient principalement se concentrer sur le développement de la méthodologie pour estimer les coûts et bénéfiques de la SST et décrire leurs avantages 	<p>Grèce</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ diffusion et échange d'informations entre les administrations nationales avec exemples et commentaires (documents, Internet ou programmes de visite) 	<p>Irlande</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ très peu d'informations semblent être disponibles sur ces coûts/bénéfiques. Un financement devrait peut-être être mis à disposition pour la recherche 	<p>Italie</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ préparation de directives pour l'identification d'indicateurs homogènes pour l'estimation des coûts et bénéfiques 	<p>Luxembourg</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ établissement de statistiques communautaires sur la nature et l'emplacement des lésions ↳ évaluation standard des congés de maladie ↳ comparaison entre les coûts de SST et les heures de travail gagnées (temps de travail moins pertes de congés de maladie)
<p>Pays- Bas</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ la collecte d'estimations périodiques sur le coût et l'efficacité au niveau de l'entreprise pour les différents types de risques de santé et les divers secteurs de l'industrie et tailles d'entreprises est recommandé ↳ base de données de mesures, coûts et efficacité pour certains risques 	<p>Portugal</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ un soin particulier doit être pris lors de la définition des paramètres d'estimation des bénéfiques 	<p>Espagne</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ développement d'une méthodologie permettant d'évaluer l'impact de l'application des directives communautaires à l'aide de facteurs communs permettant des comparaisons 	<p>Suède</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ la Suède peut fournir des informations sur le développement et l'utilisation de différentes méthodes d'analyse des coûts et bénéfiques ↳ la Suède peut fournir des informations sur un modèle européen qui devrait être visé 	<p>Royaume-Uni</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ à l'heure actuelle, toute estimation de chiffres paneuropéens cohérents est susceptible d'être à la fois difficile et exhaustive. Un travail supplémentaire sur l'expérience d'évaluation des coûts et bénéfiques des directives européennes actuelles ou proposées pourrait également s'avérer particulièrement utile

Question

Quelles initiatives seraient à adopter pour informer sur l'utilisation d'incitations financières ou d'autres instruments?

<p>Autriche</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ la collecte, le traitement et la diffusion des informations de ce type pourraient être effectués par l'Agence 	<p>Belgique</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ attitude positive envers toute initiative européenne dans ce domaine 	<p>Danemark</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ davantage de preuves empiriques de l'efficacité des régimes d'incitations basés sur l'assurance 	<p>Finlande</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ recherche sur les incitations utilisées actuellement; étude de leur importance de façon plus approfondie et étendue ↳ études comparatives de l'impact économique de différents types de mesures ↳ une étude de l'interaction entre les conditions de travail et la productivité pourrait être effectuée de façon coopérative 	<p>France</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ attitude ouverte au développement de projets européens comme SHAPE sur la base d'évaluations discutées au sein du comité consultatif à Luxembourg
<p>Allemagne</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ le développement d'indicateurs d'efficacité économique globale pourrait être envisagé; à cet effet, les informations de santé et de sécurité pourraient être associées de façon accrue à des données économiques (par ex., comparaison entre les périodes d'incapacité de travail et la production) 	<p>Grèce</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ diffusion et échange d'informations entre les administrations nationales avec exemples et commentaires (documents, Internet ou programmes de visite) 	<p>Irlande</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ très peu d'informations semblent être disponibles sur ces coûts/bénéfices. Un financement devrait peut-être être mis à disposition pour la recherche 	<p>Italie</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ identification de toutes les sources financières européennes soutenant et développant la santé et la sécurité au travail, directement ou indirectement (recherche, enseignement, fonds structurels) 	<p>Luxembourg</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ le projet SHAPE (existant) est important ↳ diffusion des informations par le biais du réseau de l'Agence
<p>Pays-Bas</p>	<p>Portugal</p>	<p>Espagne</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ promotion de la diffusion d'informations sur les pratiques employées par les entreprises pour calculer l'impact des mesures de prévention sur leurs résultats financiers 	<p>Suède</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ partage des résultats d'études sur les incitations financières et leur impact sur la SST 	<p>Royaume-Uni</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ tout travail sur les incitations financières doit pleinement tenir compte du travail effectué par la Fondation européenne pour éviter de faire double emploi ↳ la conception de méthodologies simples pour les entreprises prenant des décisions quotidiennement, en particulier pour les PME; le projet de recherche SHAPE peut fournir, en temps voulu, des informations pertinentes

Partie 5. **CONCLUSIONS**



CONCLUSIONS

Considérations relatives aux coûts et aux bénéfices des mesures de la SST

1. L'impact économique et, plus spécifiquement, l'estimation des coûts et bénéfices de la santé et de la sécurité au travail est devenue un thème important dans la plupart des États membres de l'Union européenne et se voit accorder une attention croissante.
2. Les États membres utilisent différents instruments et incitations financières dans les politiques de santé et de sécurité au travail. Les analyses des coûts et bénéfices sont les plus pratiquées pour l'instant. D'autres incitations, telles que l'utilisation de subventions et de sanctions financières, sont toutefois également utilisées.
3. Dans certains États membres, l'évaluation de l'impact économique est l'une des informations standard utilisées dans la prise de décision politique. L'influence des évaluations économiques sur la prise de décision varie toutefois d'un État membre à l'autre.
4. Bien que la plupart des États membres considèrent l'ACB (Analyses des coûts et des bénéfices) comme une partie importante du processus de prise de décision sur les nouvelles mesures, les considérations éthiques sont toujours jugées prédominantes.

L'impact économique de la politique de la santé et de la sécurité au travail

5. Dans de nombreux États membres, l'analyse des coûts et bénéfices avant la prise d'une mesure est systématique, voire obligatoire. D'autres mesures, comme les campagnes, etc., sont évaluées beaucoup moins fréquemment.
6. L'ACB est effectuée après la mise en œuvre d'une mesure de SST que dans quelques États membres.
7. La façon dont les évaluations sont effectuées varie d'un pays à l'autre et selon la nature de la mesure. L'estimation des bénéfices s'avère particulièrement difficile. Les aspects sociaux sont généralement dans une certaine mesure inclus.
8. Les États membres indiquent que l'estimation des bénéfices présente de nombreuses difficultés compte tenu notamment du manque de données fiables, des difficultés relatives à l'isolation des facteurs pertinents et du fait que les bénéfices ne deviennent fréquemment apparents qu'au bout d'une certaine période. Certains États membres ont estimé le coût des maladies liées au travail en tant que pourcentage du PNB. Les pourcentages rapportés varient entre 2,6 et 3,8% (les facteurs de coût inclus varient).
9. Pour d'autres États membres, les estimations ont été basées sur l'ensemble des données de coûts rapportées en tant que proportion du PNB. Les pourcentages ont alors été compris entre 0,4 et 4,0%.

10. Les méthodes d'estimation des coûts des maladies liées au travail en tant que pourcentage du PNB varient trop fortement pour permettre une comparaison stricte entre les États membres. Il est toutefois estimé que l'éventail d'indications des coûts des risques liés au travail fournit une approximation des coûts réels impliqués.
11. Pour les entreprises individuelles, il est plus important de savoir si un investissement spécifique en faveur de mesures de SST réduira leurs coûts. Dans la plupart des États membres, des instruments existent, ou sont en cours de développement, pour aider les entreprises à évaluer les coûts et bénéfices des mesures. Les petites et moyennes entreprises manquent souvent des ressources financières et humaines indispensables pour appliquer ces méthodes de façon appropriée.

Utilisation d'incitations financières

12. Les subventions visant à promouvoir le développement, la vente ou l'achat de produits, méthodes de production, organisations de travail, machines (etc.) sûrs et sains existent dans une majorité des États membres. Seuls quelques États évaluent toutefois les effets des mesures entreprises grâce aux subventions.
13. En ce qui concerne l'avenir des aides financières, plusieurs tendances différentes semblent coexister en Europe. Dans certains États membres, les fonds de soutien sont sous pres-



sion, alors que dans d'autres, de nouvelles mesures sont en passe d'être prises.

14. Les États membres disposent de systèmes développés pour l'imposition de pénalités financières et de sanctions administratives aux entreprises qui semblent toutefois être appliquées avec modération. Le respect de la législation est l'objectif principal de la pénalisation.
15. Certains États membres indiquent que le niveau des sanctions financières étant trop bas pour fonctionner comme mesures dissuasives, ils ont pris des initiatives pour les augmenter. En outre, un intérêt accru semble être accordé à l'imposition de sanctions administratives directement par les administrations sans passer par les tribunaux ou en plus d'un recours devant ces instances.
16. Dans une petite majorité d'États membres, les incitations financières font partie de régimes sociale d'assurance obligatoires pour les maladies professionnelles et les accidents du travail. Ils font état de diverses incitations. La différenciation des primes est l'incitation la plus courante.
17. Les petites entreprises sont particulièrement affectées par le fait que les incitations financières dans les politiques de primes sont généralement davantage liées à l'expérience sectorielle des demandes de prestation qu'à l'évaluation de l'efficacité des mesures en matière de santé et de sécurité des différentes organisations.

18. Une approche assez nouvelle et différente de la promotion de la santé et de la sécurité au travail dans les entreprises implique la sélection par les organismes publics, de contractants ou fournisseurs de produits, biens et services sur la base de leurs résultats en termes de santé et de sécurité au travail.

19. De nombreux États membres reconnaissent le besoin d'échanger des informations sur l'estimation des coûts et bénéfices des mesures. Ils soulignent l'importance d'une méthodologie d'évaluation de l'impact des directives communautaires.

Initiatives au niveau européen

20. Un développement accru des instruments à utiliser au niveau des entreprises est suggéré. Certains États membres ont souligné l'importance de modèles simples d'analyse des coûts et bénéfices aisément utilisables par les PME.

ANNEXES



DÉFINITIONS¹

Absentéisme

Absence temporaire du travail due à des congés de maladie et à une absence du travail non spécifique.

Amendes administratives

Sanctions financières imposées directement par une inspection

Bénéfices

Les bénéfices d'une activité ou d'une politique peuvent être évalués à partir de la différence entre les coûts totaux de correction dans la situation avant et après la mise en œuvre des mesures, à laquelle est ajoutée la valeur monétaire d'autres améliorations pouvant être liées au projet ou à la politique.

Analyse des coûts et bénéfices (ACB)

Technique d'évaluation des coûts et bénéfices totaux en unités monétaires au niveau de la société ou d'un projet spécifique. L'ACB compare les coûts de prévention aux bénéfices (c'est-à-dire la réduction des coûts de correction plus les gains supplémentaires).

Coûts de maladie (CDM)

Méthode d'addition des coûts pouvant être associés aux maladies.

L'analyse des CDM quantifie la portée du problème, d'autres méthodes devant être utilisées pour choisir les solutions. L'analyse des CDM peut impliquer des coûts financiers et socio-économiques, selon l'agent pour lequel le calcul est effectué. Dans une méthodo-

logie des coûts de maladie, les "coûts" sont les ressources utilisées pouvant être associées à des résultats de santé spécifiques.

Coûts

Valeur monétaire des ressources utilisées. Dans ce projet, le terme "coûts de prévention" est synonyme d'utilisation de ressources relatives à des actions de prévention et des coûts de correction pour décrire les conséquences des accidents et l'incidence des maladies.

Retraite anticipée

Tout retrait permanent de la vie professionnelle avant l'âge "normal" de la retraite (tel que défini par la législation et la coutume nationales). En tant qu'indicateur de santé, la retraite anticipée est fréquemment définie comme concernant les personnes bénéficiant de pensions d'invalidité.

Coûts financiers

Dépenses (en termes monétaires) pour un agent économique, c'est-à-dire l'entreprise, le particulier ou le secteur public. Les coûts financiers comprennent les transferts entre agents, par opposition aux coûts sociaux.

Pénalités financières

Sanctions financières imposées par un tribunal.

Coûts humains

Terme utilisé dans les calculs socio-économiques pour décrire la valeur de la qualité de la vie en tant

que telle (notamment la santé mentale et physique). Les termes "peine et souffrance" ou "espérance de vie en bonne santé" peuvent également être utilisés pour décrire le même phénomène. Les coûts humains peuvent être quantifiés par la volonté de payer des méthodes.

Réadaptation non médicale

Dépenses supportées pour permettre à des personnes invalides de mener des activités normales, par exemple, la conversion du lieu de travail ou du logement et la réadaptation professionnelle.

Accident du travail

Événement soudain, causé par des circonstances externes liées au travail. Les conséquences des accidents peuvent être les suivantes: maladie ou blessure, dommage matériel, à l'installation, aux produits ou à l'environnement, pertes de production ou accroissement des responsabilités.

Maladies professionnelles

Maladies des travailleurs causées par des conditions de travail défavorables (ou présumées telles). Les maladies professionnelles sont officiellement reconnues par les autorités ou les régimes d'assurance, contrairement aux maladies liées au travail.

Coûts d'opportunité (des accidents du travail ou des maladies professionnelles)

Les pertes d'opportunités commerciales (commandes, ventes) qui n'auraient probablement pas

¹ Cette annexe est partiellement basée sur le rapport de la Fondation européenne "A model for assessing the costs of stressors at national level" (modèle d'évaluation des coûts des facteurs de stress au niveau national)



été encourues en l'absence d'accident du travail ou de maladie professionnelle.

Perte de production

Méthode utilisée pour établir la valeur monétaire des heures de travail perdues pour raison de maladie. La valeur d'une heure de travail (semaine, année) perdue est considérée comme la production marginale du travailleur.

Période de récupération

Indicateur simple utilisé dans l'analyse des coûts et bénéfices pour comparer les flux de trésorerie (revenus et dépenses) liés aux projets, investissements ou politiques. Aucun indicateur ne prend en compte l'effet du temps.

Invalidité permanente

Personne en incapacité de travail pour problèmes de santé. L'incapacité pouvant être partielle, l'invalidité permanente peut être utilisée pour qualifier les personnes ayant pris une retraite anticipée pour raisons de santé et les travailleurs souffrant d'une lésion ou d'une maladie chronique.

Roulement du personnel

Roulement des travailleurs dans une situation d'emploi stable, c'est-à-dire excluant les effets de la croissance ou de la réduction des emplois dans l'entreprise ainsi que les variations purement saisonnières de l'emploi. Dans la plupart des cas, il est mesuré par le nombre de travailleurs démissionnant en tant que pourcentage de la main-d'œuvre.

En tant que variable de santé et de sécurité, le taux de roulement doit être comparé à un taux "normal" ou à un objectif réaliste pour l'entreprise. Un roulement de personnel excessif ne peut être considéré que comme un coût au niveau de l'entreprise.

Productivité

Volume de production par unité d'apport. La productivité de la main-d'œuvre (production par heure) est généralement utilisée dans les comparaisons internationales, mais la productivité du capital, par exemple, mesurée par taux d'utilisation du capital, peut également être évaluée. Il est possible de mesurer la productivité en unités et en valeurs monétaires.

Rendement des investissements

Indicateur utilisé dans l'analyse des coûts et bénéfices (principalement au niveau de l'entreprise) pour comparer les flux de trésorerie (revenus et dépenses) liés aux projets, investissements ou politiques. Cet indicateur ne prend en compte l'effet du temps.

Coûts socio-économiques

Dans le cadre des coûts de maladie, les coûts socio-économiques constituent l'ensemble des pertes de bien-être constituant les conséquences indésirables des processus économiques (effets externes). Les coûts socio-économiques peuvent inclure des coûts de correction du système sanitaire, des pertes de production potentielles dans le marché du travail ou la production des ménages et des coûts humains. Si les coûts socio-économiques sont évitables, ils

peuvent être utilisés pour quantifier les bénéfices dans le cadre d'une analyse des coûts et bénéfices.

Volonté de payer (VDP)

Méthode d'évaluation des biens n'ayant pas de prix sur le marché, principalement utilisée pour évaluer les biens environnementaux, la santé et la sécurité. En cas de connaissance approfondie des risques et de leurs conséquences, la plupart des études démontrent qu'une population est prête à payer davantage pour réduire un risque par rapport aux pertes financières directes qu'elle est susceptible d'encourir. La VDP est évaluée par des entretiens ou des questionnaires ("préférences exprimées").

Maladies liées au travail

Maladies causées (en partie) par les conditions de travail.



ABRÉVIATIONS

AAA Association d'Assurance contre les Accidents (Luxembourg)

AC Analyse des coûts et bénéfices

ANACT Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (France)

AUVA Allgemeine Unfallsversicherungsanstalt (institution autrichienne d'assurance contre les accidents industriels)

BAUA Bundesanstalt für Arbeitsschutz und Arbeitsmedizin (Institut fédéral allemand pour la santé et la sécurité au travail)

CNAM Caisse nationale d'assurance maladie (France)

CRAM Caisses régionales d'assurance maladie (France)

DWES Service danois pour l'environnement de travail

ECU Unité monétaire européenne

EUROSTAT Office statistique des Communautés européennes

FACT Fonds pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ministère français du travail)

HSE Health and Safety executive (Exécutif britannique de la santé et de la sécurité)

IKA Social Security Institution (Institution de sécurité sociale) (Grèce)

INAIL Istituto nazionale per l'Assicurazione contro gli Infortuni sul Lavoro (Institut national d'assurance contre les accidents du travail - Italie)

ITACA Istituto per la Trasparenza, l'Aggiornamento e la Certificazione degli Appalti (Institut pour la transparence, la mise à jour et la certification de contrats)

NACE Nomenclature générale des Activités Economiques dans les Etats membres

NIA-TNO Institut néerlandais des conditions de travail/Organisation néerlandaise de recherche scientifique appliquée

PME Petites et moyennes entreprises

PNB Produit National Brut

SHAPE Safety & Health and Performance and Enterprises (Santé et sécurité, performances et entreprises)

SST Santé et Sécurité au Travail

SYAE Conseil pour la santé et la sécurité au travail (Grèce)

TDC Technological development Centre (Centre de développement technologique)

TSR Tyosuoselurahasto (Fonds finlandais pour l'environnement de travail)

Agence Européenne pour la Sécurité et la Santé au Travail

Gran Vía, 33. 48009 Bilbao - Spain

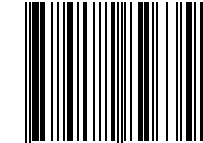
Tel.: 94 - 479 43 60

Fax: 94 - 479 43 83

<http://www.eu-osa.es>

e-mail: information@eu-osa.es

ISBN 92-828-2635-X



9 789282 826355